

CAPITAL : Lettre ouverte solennelle des fidèles aux quatre évêques de la FSSPX

http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-10-10-A-00-Appel_aux_quatre_eveques_de_la_FSSPX.pdf

Qui et Pourquoi, depuis la mort de Mgr Lefebvre en 1991, a détourné la finalité surnaturelle de l'OPERATION-SURVIE des sacres de 1988, pour assigner à la FSSPX ce FAUX objectif prioritaire de la «ré-conciliation» avec la Rome conciliaire (en fait la «ré-conciliarisation» de la FSSPX) ?

Qui a, depuis 2000, PROMU, et Pourquoi, le FAUX préalable de l'autorisation de la messe de Saint Pie V ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question du rétablissement du VRAI Sacerdoce de VRAIS prêtres, ordonnés par des Evêques VALIDEMENT sacrés selon le rite VALIDE des Saints Ordres ?

Qui a INVENTE, et POURQUOI, le faux préalable de la levée des «excommunications» ?

Pourquoi n'a-t-on pas posé la VRAIE question de l'abrogation de Pontificalis Romani INVALIDE de 1968 et du rétablissement du vrai rite de la consécration épiscopale VALIDE d'avant 1968?

A quoi servirait-il, en effet, de faire dire le VRAI rite de la messe par de FAUX prêtres ?

Serait-ce donc qu'après avoir obligé de VRAIS prêtres à dire une FAUSSE messe, l'on veuille désormais faire dire la messe du VRAI rite par de FAUX prêtres ?

Serait-ce que l'on veuille «concilier» les VRAIS prêtres qui disent encore la VRAIE messe avec un clergé aussi INVALIDE que le FAUX CLERGE ANGLICAN ?

*Gaude, Maria Virgo, cunctas hæreses sola interemisti.
(Tractus Missæ Salve Sancta Parens)*

dimanche 1er mars 2009

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

La destruction de la FSSPX aux États-Unis en 1983 par les abbés Williamson et Schmidberger, les taupes n°1 & 2, vocations tardives toutes deux infiltrées dès 1972 au sein de la FSSPX pour mieux couler l'œuvre de Mgr Lefebvre de préservation du Sacerdoce sacrificiel catholique sacramentellement valide.



Seconde partie du dossier sur les 'neuf'¹

Mgr Lefebvre manipulé par le l'ex(?) -Anglican Britannique, futur « évêque à la Rose² », et par son complice l'abbé Schmidberger, alors Vicaire Général de la FSSPX et ami de l'abbé apostat Ratzinger, alors « Cardinal », Préfet de la Sacrée Congrégation pour la Doctrine de la Foi de Wojtyla-JPII.

¹ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-31-B-00-Lettre_des_neuf.pdf

² Cf en fin d'article la liste des références électroniques des études factuelles et documentées de Virgo Maria sur l'ex(?) -Anglican de la FSSPX, Mgr Richard Williamson à la Rose et sur son pouvoir de nuisance stratégique au sein de la Fraternité.

AVERTISSEMENT A LIRE TRÈS ATTENTIVEMENT

Le présent VM qui constitue le second³ volet du dossier sur la défection – pour les raisons graves de conscience exposées dans leur « lettre » publiée dans le premier volet – des « neuf » prêtres ordonnés par Mgr Lefebvre, défection qui a conduit au démantèlement en 1983 du séminaire de Ridgefield aux États-Unis de la Fraternité, fait corps avec le précédent VM⁴ qui montre aux lecteurs catholiques traditionalistes européens – qui pour la plupart ignorent ces graves événements outre-Atlantique – la nocivité des agissements et provocations répétés destinés à compromettre la Fraternité Saint Pie X de la part de l'évêque britannique à la Rose² et de son protégé l'abbé Ramon Anglès, lesquels auront ainsi plongé l'œuvre de Mgr Lefebvre de préservation du Sacerdoce sacrificiel catholique sacramentellement valide, ainsi que son apostolat, dans le terrible discrédit dont elle souffre aujourd'hui encore auprès des catholiques traditionalistes américains.

Dans le but d'élucider et de faire connaître aux lecteurs les agissements aux États-Unis de l'évêque britannique à la Rose² de la Fraternité Saint Pie X et de son acolyte, VM a été ainsi amené – **dans le but exclusif d'informer les lecteurs catholiques francophones** – à publier la traduction française de l'intégralité du **dossier d'accusations du Dr Thomas Case, porte parole des ennemis ralliés Ecclesia Dei de la Fraternité Saint Pie X**, ainsi que les réponses à ses accusations de la part de l'abbé Ramon Anglès et des autorités de la Fraternité Saint Pie X aux États-Unis, ainsi que les témoignages signés relatifs aux faits dénoncés, tous documents **publiés par la revue ralliée du Dr Case Fidelity Magazine**.

Comme nous l'avons déjà précisé TRÈS CLAIREMENT DANS L'AVERTISSEMENT du précédent message EN METTANT DÉJÀ LES POINTS SUR LES "i", ce souci de pure INFORMATION de nos lecteurs **NE SIGNIFIE NULLEMENT QUE VM REPRENNE A SON COMPTE TOUTES les accusations** portées par le Dr Case contre la Fraternité Saint Pie X dans ce dossier, dont certaines – AINSI QUE NOUS LE SOULIGNIONS – **sont calomniatrices, et ont été bien établies comme telles par les réponses circonstanciées** apportées par les autorités de la Fraternité aux États-Unis QUE NOUS AVONS PUBLIÉES dans ce dossier.

Nous n'en avons retenu QUE LES FAITS BIEN ÉTABLIS et corroborés par des témoignages signés et circonstanciés publiés dans ce dossier.

Comme nous le montrons à présent dans le présent VM, **bien au-delà de la destruction de l'œuvre de Mgr Lefebvre et de son rayonnement aux États-Unis, l'action combinée des taupes n°1 et 2, incrustées depuis 1972 dans la Fraternité, les abbés Williamson et Schmidberger, l'ami et le complice de l'abbé apostat Joseph Ratzinger (l'abbé Schmidberger ayant été nommé par le Chapitre Général de juillet 1982 à la demande de Mgr Lefebvre lui-même Vicaire Général de la Fraternité, puis Supérieur Général de la Fraternité par sa déclaration extraordinaire du 30 juin 1983 à l'occasion des ordinations à Écône), leur aura permis d'atteindre à partir du début des années 80 deux objectifs majeurs des ennemis antichrists apostats romains** en vue de neutraliser à terme l'œuvre de Mgr Lefebvre :

- ▶ D'abord **éliminer subrepticement la question vitale de l'invalidité de la nouvelle consécration épiscopale « œcuménique » conciliaire du 18 juin 1968**, mettant clairement en cause la validité sacramentelle des nouveaux Ordres « œcuméniques » conciliaires imposés par Montini-Paul VI depuis cette date, **question vitale soulevée par la lettre des « neuf »** publiée dans le premier volet du dossier¹,
- ▶ Ensuite **engager une chasse féroce aux « sédévacantistes » au sein de la Fraternité Saint Pie X et de ses « communautés amies »**, alors que Mgr Lefebvre avait jusqu'alors laissée ouverte la « thèse du sédévacantisme »

³ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-31-B-00-Lettre_des_neuf.pdf

⁴ http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-02-26-A-00-Etats-Unis_Williamson_Angles.pdf

Après avoir présenté aux lecteurs de VM la traduction française du dossier⁵ de la polémique déclenchée en 1992 aux États-Unis, dès après la disparition de Mgr Lefebvre le 25 mars 1991, **par les agissements avérés de Mgr Williamson et de son acolyte l'abbé Ramon Anglès, polémique qui est à l'origine du profond discrédit qui entâche encore depuis plus de 17 ans la réputation de la Fraternité Saint Pie X** et de son apostolat auprès des catholiques traditionnels de ce grand pays, nous reprenons dans le présent VM la seconde partie du dossier du départ des « *neufs* » prêtres de la SSPX qui avait eu lieu neuf ans auparavant au séminaire de la FSSPX à Ridgefield.

Dans le VM du 31-12-2008 nous avons en effet explicité en première partie¹ de ce dossier **les très graves motifs de conscience – d'une actualité aujourd'hui plus brûlante que jamais – exprimées dans leur lettre du 25 mars 1983, qui avaient conduit à ce départ massif de ces neuf prêtres ordonnés par Mgr Lefebvre**, départ qui avait ainsi entraîné à la fois le démantèlement du premier séminaire de la Fraternité Saint Pie X aux États-Unis, **et l'arrêt net de la dynamique - alors magnifique - de l'apostolat de la Fraternité Saint Pie X dans ce très grand et très puissant pays.**

Dans le présent VM, nous explicitons aujourd'hui, en seconde partie de ce dossier⁶, les phases pratiques de ce « *divorce* » tragique, en présentant les témoignages **qui mettent en lumière les manipulations et désinformations délétères exercées à cette occasion sur Mgr Lefebvre par le tandem infernal des abbés Williamson et Schmidberger, les taupes n° 1 & 2** infiltrées dès 1972 au sein de la Fraternité Saint Pie X pour mieux couler l'œuvre de préservation du sacerdoce sacrificiel catholique sacramentellement valide fondée par Mgr Lefebvre, **manipulations qui – hélas – ne réussirent alors que trop magnifiquement à naufrager son œuvre aux États-Unis.**

BRÈVE MISE EN PERSPECTIVE CHRONOLOGIQUE DES FAITS ET DES ÉVÉNEMENTS

Pour mieux comprendre ces événements, et l'efficacité des manipulations exercées par les deux taupes Williamson et Schmidberger sur Mgr Lefebvre qui devaient aboutir en 1983 à un tel désastre, il est nécessaire de se replacer dans le contexte temporel des principaux événements survenus tant à Écône qu'à Rome.

Après la fermeture exigée par l'évêque homosexuel⁷ apostat Montini-Paul VI du Séminaire International Saint Pie X d'Écône consécutive à sa suppression canonique prononcée en 1975 par la commission de trois cardinaux qu'il avait nommée à cet effet :

- Le cardinal Gabriel-Marie Garrone, Préfet de la Sacré Congrégation pour l'Éducation Catholique,
- Le cardinal Arturo Tabera, Préfet de la Sacrée Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers,
- Le cardinal John Whright, Préfet de la Sacré Congrégation pour le Clergé. C'est ce même ecclésiastique – lui-même prédateur homosexuel⁸ avéré, et dénoncé pour tel avec détails par la journaliste américaine Mme Randy Engel dans son livre de 1300 pages paru en juillet 2006 « *The Rite of Sodomy : Homosexuality and the Roman Catholic Church* » en pages 698 et suivantes – qui avait signé l'habilitation canonique de ce séminaire à Écône en 1970.

Mgr Lefebvre avait été alors frappé de la sanction de « *suspens a divinis* » pour avoir – passant outre à cette suppression canonique « *sauvage* » – ordonné ses séminaristes à Écône.

Il s'en suivit la fameuse messe de Lille si médiatisée qui fit largement connaître en 1976 à l'opinion française et mondiale la résistance courageuse de Mgr Lefebvre face au Concile Vatican II et au « *pape* » Montini-Paul VI.

⁵ http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-02-26-A-00-Etats-Unis_Williamson_Angles.pdf

⁶ Le lecteur trouvera en annexe A au présent message, la traduction française intégrale du témoignage sur cette affaire de M. l'abbé Antholy Cekada : « *Les neufs contre Mgr Lefebvre : l'histoire de notre combat juridique contre Mgr Lefebvre et la FSSPX* »

⁷ http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite_de_Paul_VI.pdf

⁸ http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf

A cette époque, Mgr Lefebvre dans ses sermons et déclarations publiques **dénonçait alors ouvertement les « sacrements bâtards » du clergé conciliaire, ainsi que les « prêtres bâtards » conciliaires**, mettant alors ouvertement et publiquement en cause de manière répétée la validité sacramentelle des nouveaux ordres « œcuméniques » conciliaires.

Ce fut au cours de cette même année, au témoignage de M. l'abbé Antholy Cekada, que ce dernier interrogea directement Mgr Lefebvre sur cette grave question :

« Je demandai à Monseigneur si des amis conservateurs du séminaire où j'étais auparavant pourraient, une fois ordonnés prêtres, collaborer avec la Fraternité. Il me répondit que, oui, en principe, mais qu'ils devraient d'abord être réordonnés sous condition parce que Paul VI avait changé le rite du sacrement de l'Ordre.

Monseigneur Lefebvre expliquait que la nouvelle forme (la forme essentielle) du rite de l'ordination sacerdotale était douteuse à cause d'un seul mot qui avait été supprimé.

Et Monseigneur de continuer : pour ce qui est de la forme nouvelle de la consécration épiscopale, elle est toute différente et donc invalide. »Abbé Anthony Cekada⁹

Les hostilités paraissant dès lors consommées entre la « **Papauté** » conciliaire de Montini-Paul VI et lui, Mgr Lefebvre **pria alors ardemment la Providence divine de pourvoir sans tarder à la résolution du dilemme où il se trouvait alors plongé de préserver sa double fidélité :**

- À l'enseignement **infaillible et irréformable de la Sainte Église** d'une part,
- Au **Saint Siècle romain** et à celui qu'il prenait – **à tort** – pour un véritable successeur de Saint Pierre d'autre part.

C'est dire les espérances qu'il plaçait dès lors dangereusement a priori dans le successeur de l'évêque apostat Montini-Paul VI sur le siège pontifical romain, **certain qu'il était que Notre Seigneur ne pourrait pas tarder à exaucer ses ardentes prières en plaçant un pontife catholique restaurateur de la Foi sur le trône de saint Pierre.**

L'évêque apostat Montini-Paul VI décédait en effet le 6 août 1978.

C'est le moment que choisit le Père Bénédictin Athanasius Kröger pour publier dans *Una Voce Korrespondenz*, (cahier n°2), un organe catholique de langue allemande, un article de théologie sacramentelle **mettant déjà ouvertement en cause la validité sacramentelle de la nouvelle consécration épiscopale « œcuménique » conciliaire** sous le titre « *Réflexions théologiques au sujet du nouveau rite d'ordination des évêques*¹⁰ »

Le 26 août 1978, l'évêque Albino-Luciani était élu au trône de Saint Pierre ; il était intronisé le 03 septembre 1978.

Or ce fut **le 12 septembre 1978 que le journaliste italien Mino Pecorelli fit sensation en publiant à Rome dans l'Osservatore Politico une liste détaillée**, tirée du Registre du Grand Orient d'Italie¹¹ des noms (avec dates d'inscription, noms et numéros de code maçonniques) **de 122 prélats de Curie affiliés aux loges**. Ce

⁹ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-06-06-FR-Cekada-resume-officiel_2_pages.pdf

¹⁰ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-02-07-FR-Kroger_Reflexions_Theologiques_Consecration_Eveques_1978.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-02-17-DE-Kroeger_Theologische_Erwagungen_Ritus_Bischofsweihe_1978.pdf

¹¹ <http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-08-11-C-00-Liste-Pecorelli.pdf>

http://www.virgo-maria.org/articles/2007/ListeAGNOLI_Pecorelli_version_1_3reduit.xls

<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste.pdf>

<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-Cardinaux.pdf>

http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-sous-Jean_XXIII.pdf

http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-sous-Paul_VI.pdf

http://www.virgo-maria.org/articles/2007/Agnoli-Liste-sous-Pie_XII.pdf

dernier ne tarda pas du reste à payer son audace de sa vie le **20 mars 1979**, en étant assassiné en plein jour en pleine rue à Rome six mois plus tard.

Mgr Lefebvre, très frappé par ces événements, se fit alors lui-même l'écho de cette publication dans ses sermons de l'époque.

Mais, après un très bref « règne » de 33 jours, le nouveau pontife décédait subitement le 28 septembre 1978 – très probablement empoisonné – le Vatican et la Curie étant alors placés sous les soins de l'administration personnelle du Cardinal Jean Villot, dont le nom inscrit à la date du samedi 06 août 1966, figurait sur la *liste Pecorelli* extraite du Grand Orient d'Italie, sous le code « *Jeanni(Zurigo)* », avec le numéro de matricule « *041/3* ».

Aussi, lorsque le **soir du 16 octobre 1978** l'évêque polonais Karol Wojtyla – dont il ne savait rien – fut porté sur le siège de Saint Pierre, **Mgr Lefebvre, après ces événements, fut-il très naturellement enclin à voir dans l'avènement de ce « Pape » inconnu, provenant de surcroît de la Pologne catholique martyr du Communisme antichrist, la réalisation divine de ses prières les plus ardentes, convaincu qu'il était qu'il ne pouvait que s'agir bien là du pape providentiel « restaurateur de la Foi à Rome », pour l'avènement duquel il aura tant prié Notre Seigneur Jésus-Christ.**

Ce n'est que 8 ans plus tard, à partir des cérémonies sacrilèges interreligieuses d'Assises, organisées et présidées par ce « Pontife » en 1986 que Mgr Lefebvre sera contraint d'ouvrir les yeux et de réaliser l'ampleur de son erreur, prise de conscience qui le conduira, deux ans plus tard, à sacrer quatre évêques le 30 juin 1988 à Écône pour préserver la transmission du Sacerdoce sacrificiel catholique sacramentellement valide, marquant par là de sa part sa rupture définitive et irréversible avec la « Rome des antichrists », ainsi que la multiplication d'écrits et déclarations publiques de sa part de plus en plus fréquemment ouvertement « sedevacantistes »¹².

Au cours de l'année 1981, l'abbé Moureaux publia dans sa revue *Bonum Certamen* de Nancy une série d'articles¹³ pour mettre en garde les fidèles sur l'invalidité sacramentelle des nouveaux Ordres « œcuméniques » conciliaires, et tout particulièrement sur l'invalidité sacramentelle de la nouvelle Consécration épiscopale « œcuménique » conciliaire.

Le 25 novembre 1981, quatre ans et demi après leur première rencontre, l'évêque apostat Karol Wojtyla-Jean-Paul II nomme l'abbé apostat Joseph Ratzinger (« sacré » « évêque » conciliaire le 28 mai 1977, puis promu « cardinal » le 27 juin 1977 par l'évêque apostat Montini-Paul VI), Préfet de la congrégation pour la Doctrine de la Foi, faisant de ce personnage – le « théologien du Concile Vatican II » - le numéro 2 du Vatican.

Mgr Lefebvre ne pouvait voir alors dans cette rapide promotion inopinée de la part du nouveau « pape » qu'un signe de la Providence d'autant plus que l'abbé Schmidberger, son premier assistant de la FSSPX, serait originaire en Allemagne du même canton que Joseph Ratzinger, et connaîtrait en outre personnellement son compatriote de longue date, ayant pu l'entendre et lui parler alors que ce dernier dispensait encore ses cours et conférences dans les universités allemandes, au moment où, le jeune Schmidberger, avant son entrée à Écône, suivait des cours de philosophie kantienne sous la direction du Protestant Reinhard Lauth.

C'est sans doute ce qui poussa alors Mgr Lefebvre – à l'étonnement du Chapitre *Général* de la Fraternité de juillet 1982¹⁴ – d'exiger de ce *Chapitre Général* qu'il promeuve, de son vivant, l'abbé Schmidberger,

¹² Cf. par exemple, son dernier écrit public publié trois semaines avant sa mort survenue le 25 mars 1991 : sa dernière préface à la revue de l'abbé Tam (FSSPX) « *La Révolution dans l'Eglise* » ouvertement sédevacantiste.

¹³ http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/1981-n_58-bonum_certamen-abbé_moureaux/Abbe_Moureaux_BonumCertamenN58_pretres_1981_sept_oct.pdf
http://www.rore-sanctifica.org/bibilothèque_rore_sanctifica/04-rite_de_paul_6-invalidite_du_rite_episcopal/1981-n_59-bonum_certamen-abbé_moureaux/Abbe_Moureaux_BonumCertamenN59_eveques_1981_nov_dec.pdf

¹⁴ Selon les statuts de la FSSPX le Chapitre Général de l'Oeuvre ne se réunit qu'une seule fois tous les douze ans.

jusqu' alors son premier assistant, au poste de *Vicaire Général* de la Fraternité Saint Pie X – un poste non prévu par les statuts de son œuvre.

Nul doute qu'il voyait dans cette initiative surprenante de sa part **un geste public de bonne volonté adressé au nouveau Préfet pour la Doctrine de la Foi Joseph Ratzinger**, et au travers de la personne de ce dernier, un **geste d'apaisement et de soumission envers le nouveau « pontife » Karol Wojtyla-JPII.**

Du reste, trois mois après la publication de la lettre du 25 mars 1983 des objections de conscience des « *neuf* » prêtres du séminaire de Ridgefield, **Mgr Lefebvre confirma ce geste envers la Rome de Ratzinger-Wojtyla en allant encore plus loin dans la promotion de l'abbé Schmidberger, la taupe n°2** infiltrée dans son œuvre, en annonçant publiquement **à Écône le mercredi 29 juin 1983** à l'occasion des ordinations : **qu'« il transmet la charge de Supérieur général de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X à l'abbé Joseph Schmidberger, son Vicaire Général, se réservant pour lui-même les relations avec les autorités romaines »**

Et fort de son ascension rapide auprès de Mgr Lefebvre, **l'abbé Schmidberger tenta aussitôt de faire admettre à celui-ci la thèse fallacieuse de Dom Botte, celle d'un nouveau rite prétendument justifié par les rites orientaux**¹⁵.

« Mgr l'Evêque Donald Sanborn rapporte ce qui suit : En conversant au début de l'année 1983 avec Mgr l'Archevêque Marcel Lefebvre et l'abbé Fr. Schmidberger au sujet des négociations qui avaient alors lieu entre la Fraternité et le Vatican (*plus ça change...*), Mgr Sanborn demandait comment la Fraternité pourrait accepter quelque solution que ce fût, **puisque l'Archevêque nous avait dit maintes fois qu'il considérait que le nouveau rite de consécration épiscopale était invalide. L'Archevêque répliqua : « Apparemment, ce serait valide », puis il fit un geste invitant l'abbé Schmidberger à s'exprimer, lequel dit alors « C'est un rite oriental ».** » Abbé Cekada – 25 mars 2006

Bien entendu les autorités conciliaires apostates **suivaient de très près ces nouvelles attitudes et nouvelles ouvertures à leur égard multipliées dans son aveuglement par Mgr Lefebvre**, à commencer par l'évêque apostat Karol Woltyla-JPII, et surtout son rusé Préfet pour la Doctrine de la Foi, l'abbé apostat Joseph Ratzinger, **ce dernier ne perdant sans aucun doute aucune occasion de lui faire tenir par des intermédiaires judicieusement choisis**¹⁶ **des anecdotes fabriquées susceptibles de le conforter le plus profondément possible dans son pieux aveuglement.**

Pourtant, toujours malgré tout travaillé par le doute au sujet de la validité sacramentelle des nouveaux Ordres « *œcuméniques* » conciliaires, et surtout sur celle de la nouvelle consécration épiscopale « *œcuménique* » conciliaire, **Mgr Lefebvre qui n'avait pas approfondi lui-même la question, confia en 1984, sans doute sous l'instigation de l'abbé Schmidberger, l'étude théologique approfondie de cette dernière à deux prêtres de la Fraternité qui devaient le trahir quelques temps plus tard, les abbés Bisig et Bauman.**

Mgr Tissier connaît lui-même, par le courrier que lui adressa en janvier 2005 un ancien séminariste de Zaitzkofen, **cette manipulation opérée auprès de Mgr Lefebvre par les abbés allemands Bisig et Baumann**¹⁷ :

« *Comme l'argument du pontifical de Paul VI a joué un rôle clef, on a commencé par dénoncer que le Père Athanasius avait utilisé de mauvais textes et des sources douteuses. L'abbé Bisig a laissé faire venir une copie de la prière syriaque en latin, une version authentique que les syriaques avaient déposée à Rome au 17ème siècle, comme texte de référence. Mais il a évité de communiquer ce texte, et aux séminaristes, et à Monseigneur Lefebvre.*

¹⁵ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-05-11-FR_III-Notitiae_5-Histoire_Pontificalis_Romani_dans_la_FSSPX.pdf

¹⁶ Passant sans aucun doute également par son *cher ami* l'abbé Schmidberger, désormais Supérieur Général de la Fraternité Saint Pie X.

¹⁷ http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-05-11-FR_III-Notitiae_5-Histoire_Pontificalis_Romani_dans_la_FSSPX.pdf

Les abbés Bisig et Baumann disposaient donc d'un bon texte dans leur dossier, mais comme la traduction latine confirmait les conclusions du Père Athanasius, au lieu d'en faire une étude approfondie, ils ont simplement publié un communiqué prétendant, qu'une analyse rigoureuse prouvait, que Paul VI avait dit la vérité, et que la prière de Paul VI était la prière syriaque.

C'est un mensonge énorme.

Pour le réfuter il fallait tout simplement consulter le document de base, mais personne ne se méfiait. Le résultat fut extraordinaire.

Tout le monde leur fit confiance, y compris Monseigneur Lefebvre.

A partir de ce moment là, il n'y eu plus personne à Zaitzkofen, osant citer l'étude du Père Athanasius comme source.

Le problème était enterré.

Pourquoi sais-je tout cela ?

Parce que c'est comme séminariste que je m'intéressais au sujet, et le successeur de l'abbé Bisig, l'abbé Paul Natterer, victime comme les autres, comme moi, comme Monseigneur Lefebvre, m'a permis de donner un coup d'œil à l'expertise, qui avait réglé cette affaire d'une façon radicale, comme il disait. L'abbé Natterer lui-même n'a jamais lu l'expertise dans laquelle il avait pleine confiance et il ne me fit aucun obstacle pour la lire.

« Quand j'ai ouvert le dossier, je fus très étonné de constater que cette «étude» consistait en quelque lignes. A part le document de base, qu'on a évité de publier, il n'y avait pas grand chose.

Je comparais la traduction latine de la prière syriaque avec celle de Paul VI avec beaucoup de consternation.

Les deux textes étaient totalement différents.

En quelques lignes on avait le toupet de dire, que les deux prières de la consécration épiscopale correspondaient très bien, qu'il n'y avait rien à craindre, et que le texte de Paul VI était valide.

Sans rien dire j'ai rendu le dossier à l'abbé Natterer mais je ne savais plus quoi faire.

Peut-être mon latin était-il trop mauvais ?

Peut-être avaient-ils d'autres informations que j'ignorais ?

L'abbé Natterer a continué de dire en classe, que la prière de Paul VI est celle de la tradition syriaque, et tous les séminaristes à Zaitzkofen le notaient sagement dans leurs cahiers.

Et je pense que c'est comme cela jusqu'à nos jours.

Depuis quelque mois, je dispose du texte syriaque, et maintenant je me souviens de ce que j'avais vu.

L'« expertise » de l'abbé Bisig était tout le temps dans le bureau de son successeur, qui avait tous les moyens pour démasquer ce mensonge.

Ignorant comme moi, il me l'a laissé lire, mais le problème continue de nos jours.

Je vous laisse maintenant, Monseigneur, la mission de dénoncer publiquement cette fourberie. »

Lettre à Mgr Tissier de Mallerai, par Thilo Stopka, ancien séminariste de la FSSPX à Zaitzkofen – janvier 2005

L'abbé Bisig quant à lui allait ensuite quitter la FSSPX en 1988, au moment des sacres de quatre évêques par Mgr Lefebvre. Devenu Supérieur de la FSSP (*Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre*), fondée en dissidence de la FSSPX, il allait être évincé de ses fonctions, lorsque le 29 juin 1999, une pétition de seize signataires, prêtres membres de sa propre société sacerdotale allait demander l'intervention de Rome dans la Direction de cette Fraternité.

C'est ainsi qu'au plus fort de son aveuglement sur la réalité de l'évêque apostat Karol Wojtyla et du premier collaborateur de ce dernier, l'abbé apostat Joseph Ratzinger, **Mgr Lefebvre fut habilement incité par ces derniers, relayés directement au sein de la Fraternité Saint Pie X par les taupes n°1 & 2 incrustées en son sein, les abbés Williamson et Schmidberger, a engager une féroce chasse aux « sedevacantistes »** parmi les prêtres et les séminaristes au sein de la FSSPX et des œuvres et institutions amies.

C'est du reste l'époque, après 1983, où dans la Fraternité Saint Pie X il fut exigé de tout séminariste, avant son ordination, qu'il reconnaisse sous « *serment* » la « *papauté* » de Jean-Paul II (et aujourd'hui celle de Benoît XVI par Mgr Fellay).

C'est là le tribut que, **jusqu'en 1986 du moins, dans son aveuglement**, Mgr Lefebvre était prêt à payer pour s'attirer les bonnes grâces – du moins dans sa candeur le croyait-il – des autorités conciliaires romaines apostates qu'il s'obstinait alors encore à tenir pour légitimes.

Cela devait changer après 1988 quand ses yeux se seront enfin définitivement descillés sur l'abominable réalité romaine.

En attendant, les ennemis apostats romains acharnés à la perte du Sacerdoce sacrificiel catholique sacramentellement valide avaient, dès 1983 - et grâce au relais de leurs taupes n°1 & 2 incrustées au sein de la Fraternité Saint Pie X, les abbés Williamson et Schmidberger - **réalisés leurs deux objectifs stratégiques primordiaux** :

- **Faire disparaître subrepticement la question de l'invalidité sacramentelle des nouvelles consécrations épiscopales « œcuméniques » conciliaires des thèmes du combat de Mgr Lefebvre**, question qui sera à l'origine du départ des *neuf* prêtres de la Fraternité Saint Pie X du séminaire de Ridgefield aux États-Unis en 1983
- **Faire déclencher, au nom de Mgr Lefebvre lui-même, la persécution** au sein de la Fraternité Saint Pie X et de ses « *communautés amies* » des meilleurs clercs traditionnalistes, les plus savants, les plus courageux et souvent les plus pieux, sous les motifs d'une chasse cruelle au « *sedevacantistes*¹⁸ ».

L'impasse mortelle dans laquelle s'est enfoncée la Fraternité, sur laquelle débouche aujourd'hui en proche « *ralliement-apostasie* » de cette dernière la politique suicidaire du processus de « *réconciliation* » par « *étapes* » et « *préalables* » avec les apostats antichrists romains rusés et déterminés, politique suicidaire poursuivie avec obstination par Mgr Fellay depuis l'avènement en avril 2005 du rusé abbé apostat bavarois Joseph Ratzinger, ne constitue rien d'autre que le fruit éloigné, mais inévitable des événements qui se sont passés outre-Atlantique voici vingt-cinq ans, et **des faux principes qui en furent à l'origine et qui perdurent et sont imposés aujourd'hui encore plus que jamais dans la Fraternité Saint Pie X, grâce aux manœuvres et manipulations habiles et concertées des deux taupes envoyées dès 1972 auprès de Mgr Lefebvre**, les deux vocations tardives, l'une britannique Richard Nelson Williamson, fils de pasteur Anglican, et l'autre bavaroise formée par les protestants et ami de Ratzinger, pour mieux, patiemment et en temps opportun, couler son œuvre de préservation du sacerdoce sacrificiel catholique sacramentellement valide.

Continuons le bon combat

La Rédaction de *Virgo-Maria*

© 2009 *virgo-maria.org*

¹⁸ Faut-il rappeler que c'est précisément pour ce motif de « *sedevacantisme* » que Mgr Williamson obtint au nom de Mgr Lefebvre le renvoi en 1987 de la Fraternité de l'abbé Andrés Morello, alors supérieur du séminaire argentin de la Fraternité à LaReja, pour éliminer ainsi le clercs qui lui avait adressée une monition canonique ainsi qu'à Mgr de Galarreta, dénonçant les agissements et agressions homosexuelles de son protégé le violeur-prédateur homosexuel Carlos Urrutigoity² qu'il voulait faire ordonner et promouvoir professeur de musique sacrée et de dogmatique dans son nouveau séminaire de Winona aux États-Unis, dont le dossier VM précédent du Dr Case nous a appris qu'il était devenu personnellement propriétaire des murs.

"e Registre du Comté de Winona, Minnesota, m'informe que la propriété du séminaire St. Thomas d'Aquin a été acquise le 31 Mai 1988, un mois avant les consécrations. (Et non pas un an avant comme le prétend l'abbé Scott) Le propriétaire inscrit au Registre est "Séminaire St. Thomas d'Aquin, une société par actions du Michigan ; Mgr. Richard N. Williamson, St. Thom. Aq. Sem. Ass. Inc., Président." Notez bien que cette propriété n'est pas possédée par la FSSPX - Dr Thomas Case, Fidelity Magazine, <http://sspx.agenda.tripod.com/id10.html> / LETTERS -- Fidelity Magazine -- December, 1992"

Serait-ce là un des motifs de l'impunité dont jouit apparemment – malgré ses provocations répétées – l'évêque britannique à la Rose de la Fraternité auprès de Mgr Fellay, Supérieur Général de la Fraternité Saint Pie X ?

Mgr Richard Williamson à la Rose

http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-02-26-A-00-Etats-Unis_Williamson_Angles.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-31-B-00-Lettre_des_neuf.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-02-22-B-00-Mgr_Williamson_disparait_d_Argentine.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-02-22-A-00-Pere_de_Mgr_Williamson_Pasteur_Anglican.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-02-16-A-00-Mgr_de_Galarreta_compromis.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-02-09-A-00-Mgr_Fellay-protege-Mgr_Williamson.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-02-01-E-00-Hoyos_au_secours_de_Williamson.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-25-A-00-Decret_21_janvier.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-23-A-00-Mgr_Williamson_Roberts.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-21-A-00-Sodomie_et_St_Pierre_Damien.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-20-A-00-Homosexualite_de_Paul_VI.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-29-B-00-Benoit_XVI_Homosexualite.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2009/VM-2009-01-09-A-00-Doctrine_sur_homosexualite.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-31-A-00-Williamson_Camarilla.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-05-A-00-Abbe_Cekada_repond_Mgr_W.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-02-A-00-Diversion_de_Mgr_Williamson.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-12-03-A-00-Abbe_Meramo-RC.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-02-C-00-Societes_secretes_europeennes.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-15-A-00-Blason_Williamson_Cunctator.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-18-A-00-Coat-of-arms_Williamson_Cunctator.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-03-B-00-Anglicans_Rose_Croix-FM.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-04-08-B-00-Williamson-Round_Table.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-13-A-00-Bond_Williamson.pdf
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-10-D-00-Schmidberger-Urrutigoity.pdf>
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-11-01-A-00-Williamson-Urrutigoity.pdf>
<http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-20-A-00-Vatican-Homosexuel.pdf>
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09-07-C-00-Williamson_Urrutigoity-n2_EN.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-03-A-00-Williamson_Urrutigoity-n1-ENG.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-05-02-A-00-Mgr_Williamson_Blason_de_Luther.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-04-06-A-00-Hoyos_ment.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-09_20-A-00-VM_Pages_FSSPX.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-17-B-00-Mgr_Williamson_Actions_US.pdf
<http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-03-18-A-00-Williamson-Loup.pdf>
<http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-03-15-A-00-Williamson-Diaporama.pdf>
http://www.virgo-maria.org/articles/2008/VM-2008-03-15-Diaporama_Williamson_2_anneaux.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-10-16-A-00-Hoyos_liberte_religieuse_Colombie.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-17-A-00-Mgr_Williamson_Muggeridge.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-09-11-A-00-Mgr_Williamson_Muggeridge.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles_HTML/2007/006_2007/VM-2007-06-06/VM-2007-06-06-B-00-Avrille_bloque_face_a_Celier.htm
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-04-24-A-00-Rore_refute_1_abbe_Calderon_2.pdf
http://rora-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-04-24-FR_Refutation_de_1_abbe_Calderon.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-24-B-00-Mgr_Williamson_tente_de_desarmorer_VM_2.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-03-24-A-00-Abbe_Cekada_reordinations_2.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-01-28-A-00-Abbe_Cekada_refute_abbe_Calderon_1.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2006/VM-2006-12-18-B-00-Mgr_Williamson_Omission_d_Avrille_1.pdf
http://www.virgo-maria.org/articles/2007/VM-2007-12-09-A-00-Hoyos_Versailles.pdf

Les Neuf contre Mgr. Lefebvre

Par l'Abbé Anthony Cekada

<http://www.traditionalmass.org/images/articles/NineVLefebvre.pdf>

L'histoire de notre combat juridique contre Mgr. Lefebvre et la FSSPX

"Saint Thomas, lorsqu'il parle de correction fraternelle, fait allusion à la résistance de Saint Paul face à Saint Pierre et donne le commentaire suivant : '... Nous devons réaliser cependant que s'il y avait danger pour la foi, les supérieurs devraient être réprimandés par leurs subordonnés, même en public.'

Cela est clair dans la manière et la raison qui font agir Saint Paul de cette façon envers Saint Pierre dont il était question dit le commentaire de Saint Augustin, 'ce que la véritable tête de l'Église montrait aux supérieurs c'est qu'au cas où ils risqueraient de quitter la voie droite et étroite, ils devaient accepter d'être repris par leurs inférieurs.'

- **Monseigneur Marcel Lefebvre** (réponse à la question : "comment voyez-vous l'obéissance au Pape ?" 20 Janvier 1978
Non, je ne regrette rien. **Édith Piaf**

Il y a VINGT CINQ ANS, en même temps que huit autres prêtres Américains de la FSSPX, j'ai été impliqué dans une longue bataille avec l'Archevêque Marcel Lefebvre (1905 – 1991), le fondateur de la Fraternité et le prélat qui nous avait ordonné.

Le conflit entre l'archevêque et les Américains, généralement appelés collectivement "Les Neuf", devint public après une rencontre entre les deux parties le 27 Avril 1983 à Oyster Bay Cove, NY.

Le groupe de prêtres composé des Abbés Clarence Kelly (Supérieur du District Nord Est de la FSSPX), Donald J. Sanborn (Recteur du Séminaire de la Fraternité) ; Daniel L. Dolan (Directeur des Missions du District Nord Est), Anthony Cekada (Trésorier du District Nord Est), William W. Jenkins (professeur de séminaire), Joseph F. Collins (Professeur de séminaire), Eugène R. Berry, Thomas Zapp (récemment ordonnés et enseignants à St. Marys, Kansas) et Martin Skierka (récemment ordonné).

Ce qui débuta comme une controverse théologique se transforma rapidement cependant en une longue bataille menée devant les tribunaux civils U.S. Mgr Lefebvre demandait à ce que nous lui remettions le contrôle des églises et chapelles où nous célébrions la Messe pour nos fidèles. Nous avons refusé, il nous poursuivit, nous poursuivîmes en retour, et les deux parties menèrent durant quatre ans une guerre juridique qui prit fin en 1987.

Les onze propriétés en question étaient situées dans les états de New York, Pennsylvanie, Ohio, Michigan, Minnesota et Connecticut. A l'exception du bâtiment du séminaire à Ridgefield CT, les assemblées de fidèles que nous desservions fournissaient tous les fonds nécessaires à l'achat et au fonctionnement de ces établissements. L'immense majorité des laïques de ces lieux appuyèrent notre position contre Mgr Lefebvre et son organisation.

En 2007 Mgr Richard N. Williamson publia un recueil des bulletins qu'il écrivit durant cette période, lorsqu'il était recteur du Séminaire de la Fraternité à Ridgefield, Connecticut¹⁹. Naturellement il s'agit de la version "officielle" de la Fraternité sur la bataille judiciaire. C'est celle qui, en partie ou en totalité, a été donnée à plusieurs générations de prêtres, séminaristes et laïques de la Fraternité.

Les Neuf, d'après cette version– tous très très méchants, étaient des sédévacantistes (à tout le moins secrètement) qui se rebellaient contre l'autorité de la FSSPX et son saint archevêque fondateur. Ils ont alors fait appel au système judiciaire U.S. pour léser la Fraternité de plusieurs de ses églises du Nord Est et du Middle West. Ceux qui répètent ce conte, ne semblent jamais remarquer qu'il reflète, sinon de l'hypocrisie, tout au moins un double langage – suivant lequel la justesse ou la fausseté d'un acte est jugée selon sa conformité à la volonté de Mgr. Lefebvre.

Par exemple, quand Mgr Lefebvre dit en fait à Paul VI ou à Jean Paul II, "*Nous vous résistons fermement*", il fait écho aux reproches de Saint Paul à Saint Pierre, et devient le St Athanase du 20^{ième} siècle. Mais si un prêtre dit la même chose à Lefebvre, il est un rebelle et un ingrat. Ou quand des prêtres et des laïcs s'emparent en 1978 d'une église qu'ils n'ont pas payée (St Nicolas du Chardonnet) et la remettent à Mgr Lefebvre et la FSSPX, ils sont des héros de la résistance traditionaliste.

Mais quand des prêtres et des laïcs traditionalistes Américains possèdent des églises en 1983, églises qu'ils ont financées et refusent de les remettre à Mgr Lefebvre et à la FSSPX, ce sont des conspirateurs, des escrocs et des voleurs.

¹⁹ *Letters from the Rector of St. Thomas Aquinas Seminary: Volume 1, The Ridgefield Letters: From "The Nine" to the Episcopal Consecrations (1983–1988)*, (Overland Park KS: True Restoration Press 2007).

Étant la principale personne responsable de la coordination de notre défense juridique vis à vis des prétentions de Mgr Lefebvre et de la Fraternité, je suis généralement décrit comme le méchant en chef de l'affaire, suivi (de très près) par l'abbé Clarence Kelly.

Mgr Williamson ayant publié le point de vue de la Fraternité, je décidai de donner ma propre opinion du conflit qui se déroula il y a un quart de siècle. Ce qui, je l'espère, donnera un autre son de cloche au conte qui a fait le tour des cercles de la FSSPX durant tant d'années.

I. Éléments Contributifs

TOUTE PERSONNE QUI a entendu parler de notre bataille juridique avec Mgr Lefebvre et la FSSPX sait qu'elle a débuté sous la forme d'une sorte de controverse théologique. Mais bien avant que nous ne soyons confrontés au tribunal à nos anciens confrères, il y avait au moins quatre éléments en place qui influenceraient le cours des événements.

(1) Les plus anciens prêtres parmi les Neuf croyaient que la FSSPX était simplement un moyen de combattre le modernisme et que, de même que d'autres organisations après Vatican II, la FSSPX pourrait également être dissoute.

(2) La position théologique notablement plus souple que prit Mgr Lefebvre vis à vis de "Rome" après la mort de son vieil ennemi Montini (Paul VI) en 1978, et que Jean Paul II ait charmé l'archevêque en recherchant le compromis par des négociations à venir.

(3) La confusion sur la nature de la FSSPX en tant qu'organisation.

(4) L'incohérence dans la pratique de la possession de propriétés.

A. L'État d'Esprit des Neuf

A mon sens, l'élément principal qui prépara le terrain pour la bataille juridique fut la "mentalité" des Neuf, particulièrement pour ses cinq membres les plus anciens : les abbés Kelly (ordonné en 1973), Sanborn (1975), Dolan (1976) et moi-même (1977).

Nos parcours personnels étaient remarquablement semblables. Nous avons été élevés dans l'Église d'avant Vatican II et étions entrés au séminaire en différents endroits du pays, où nous fûmes témoins des effets désastreux des changements de Vatican II. Nous étions tous des combattants qui affrontaient continuellement les modernistes dans nos séminaires respectifs et la hiérarchie avant de rejoindre finalement Mgr Lefebvre à son séminaire d'Écône en Suisse.

Dans mon cas personnel, ce trajet prit dix ans. Si Vatican II n'avait pas eu lieu, je n'aurais eu aucun intérêt de quelque sorte à rejoindre Mgr Lefebvre ou son organisation. Je ne vins pas à Écône parce que j'étais attiré par le "saint archevêque" et "l'esprit" de sa société. J'y vins parce que je haïssais le modernisme, et que je voulais être prêtre pour combattre cette plaie dans tous ses aspects.

Lors d'une conférence, en effet, Mgr Lefebvre admit que c'était probablement le cas de la plupart d'entre nous ; en temps normal, disait-il, la majorité d'entre nous aurait choisi d'être Jésuite, Bénédictin, Dominicain ou prêtre diocésain, plutôt que membre de la Fraternité.

D'ailleurs, avant Écône, j'avais vu bien d'autres saints prêtres et prélats, de même que des institutions bien plus impressionnantes et vénérables que la FSSPX, capituler, se dissoudre où rejoindre avec enthousiasme le camp ennemi. Si l'"Évêque de Fer" d'Écône en faisait autant un jour, ce ne serait pas une surprise totale, mais je n'aurais pas continué avec lui.

Ainsi, lorsque nous, les prêtres les plus anciens fûmes ordonnés et commencèrent à organiser des groupes de fidèles Catholiques en chapelles traditionnelles à travers les États-Unis dans les années 70, nous ne considérions pas notre apostolat comme une extension de l'œuvre de Mgr Lefebvre et de la FSSPX, ou même de préservation de la "Messe en Latin". Pour nous, c'était une œuvre de combat contre les hérétiques et de fourniture des sacrements valides.

Depuis le début, nous avons été clairs à ce sujet vis à vis des fidèles de toutes les missions que nous avons fondées. L'abbé (maintenant évêque) Dolan (qui fonda plus de 30 missions lorsqu'il était à la FSSPX) faisait toujours une déclaration de principe aux Catholiques qui l'invitaient dans une ville. Il expliquait que l'église Conciliaire était une fausse religion qui enseignait l'hérésie, que Paul VI n'était pas réellement pape, et que les sacrements conférés par l'église Conciliaire étaient invalides dans la plupart des cas. C'est ce que nous proclamions continuellement en chaire.

Pour moi et les autres membres des Neuf, Mgr Lefebvre et son association n'étaient rien d'autre dans l'Église : un moyen pour un but – la défense de la doctrine Catholique et la sauvegarde des âmes – et non une fin.

Ainsi, au cas où l'archevêque et son organisation se rendraient à l'ennemi (ainsi que nous l'avons vu de beaucoup d'autres) ils n'auraient aucun droit sur nous et nous ne leur aurions du aucune obéissance.

B. Nouveau Climat à Rome

Le deuxième élément significatif qui mettrait en scène notre combat juridique avec l'archevêque fut le changement notable de sa "ligne" après la mort de son vieil ennemi Montini (Paul VI) à qui Jean Paul II succéda en 1978, ce dernier le

recevant chaudement. Bien qu'on ne puisse nier que Mgr Lefebvre fût un anti-libéral et anti-moderniste convaincu, Mgr Montini avait été un ennemi personnel lorsque l'archevêque faisait partie du corps diplomatique du Vatican avant Vatican II. Plus tard, Montini avait aussi pris le parti des libéraux de la hiérarchie Française contre l'archevêque.

Je pense que cet élément ajouta de l'huile sur le feu lorsque la controverse sur le séminaire d'Écône commença à s'enfler en 1974, ce qui amena Mgr Lefebvre à choisir une ligne beaucoup plus dure dans beaucoup de ses déclarations contre "Rome" et Vatican.

Pour nous Américains, les phrases enflammées de l'archevêque étaient une musique à nos oreilles lorsque, durant les premières années de la Fraternité (1974-1979), nous entrions à Écône ou commençons notre apostolat de jeunes prêtres. Il en résultait, lorsque diverses crises survenaient, que les libéraux ou les mous étaient amenés à quitter la Fraternité (Déclaration de l'Archevêque en 1974, la répression de 1975, l'allocution au consistoire de Paul VI, la *suspens* de l'archevêque en 1976 et la révolte du professorat en 1977), et la politique interne de la Fraternité faisait que les durs Américains étaient très bien vus. De même, durant ces années, les opinions professées par l'abbé Dolan que nous avons mentionnées plus haut n'étaient pas éloignées des sentiments que Mgr Lefebvre lui-même avait exprimés, elles en étaient le corollaire logique.

En 1974 par exemple, l'archevêque déclara aux séminaristes d'Écône que le problème avec Vatican II n'était pas seulement une question d'*interprétation* de son enseignement – mais que le Concile *lui-même* enseignait des erreurs. A ce moment, Mgr Lefebvre, qui était titulaire d'un doctorat Romain en théologie et était un membre éminent de la hiérarchie, savait de par l'enseignement Catholique qu'un vrai concile convoqué par un vrai pape *ne* pouvait pas enseigner l'erreur, ainsi, de sa déclaration aux séminaristes on pouvait déduire que Vatican II était un *faux* concile et Paul VI un *faux* pape²⁰. D'autres déclarations de Mgr Lefebvre durant cette période étaient en faveur des mêmes conclusions – c'est à dire la position qui, dans les années 80 sera connue comme "sédévacantiste"²¹

Que de telles déclarations soient en partie motivées par l'animosité personnelle de l'archevêque envers Paul VI ne nous apparaissait évidemment pas à l'époque. Mais cela le devint lorsque Paul VI mourut en Août 1978. Après l'élection de Jean Paul II en Octobre 1978, Mgr Lefebvre déclara qu'il était lui-même prêt à accepter "Vatican II interprété à la lumière de la tradition". Le 18 Novembre 1978, Jean Paul II reçut chaudement l'archevêque en lui donnant l'accolade, et l'assura qu'il s'occuperait personnellement de résoudre son cas.

Au début de 1979 ce programme achoppa temporairement lorsque le sujet fut soumis à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. L'archevêque dut se présenter à une rencontre assez insultante à laquelle était présent Mgr Mamie qui avait dissout la Fraternité, et durant laquelle l'un des participants accusa Mgr Lefebvre de "diviser l'Église".

Probablement suite à cela, nos actions avaient légèrement baissé en Août 1979, lorsqu'un groupe d'entre nous prêtres Américains dînèrent avec l'archevêque à Oyster Bay Cove, NY. Je fus assez téméraire pour lui demander si la liberté religieuse était hérétique et suggérer l'effet que cela pourrait avoir sur les papes d'après Vatican II. Mgr Lefebvre eut un petit rire et dit : "*je ne dis pas que le pape n'est pas le pape, mais je ne dit pas non plus qu'on ne peut pas dire que le pape n'est pas pape*".²²

Naturellement, ceci nous donna espoir à nous les durs. Cet espoir fut refroidi trois mois plus tard, lorsque l'archevêque fit une nouvelle pirouette. Le 8 Novembre 1979, il publia "La Nouvelle Messe et le Pape: la Position officielle de la Fraternité St Pie X". L'archevêque rejetait la notion selon laquelle Paul VI fut un hérétique et donc un faux pape (le terme 'sédévacantisme' n'était pas encore utilisé), et disait que la Fraternité "refuse absolument d'entrer dans de tels raisonnements" et ajoutait que la Fraternité "ne peut tolérer dans son sein ceux qui refusent de prier pour le Pape".

En Mai 1980, donc, l'archevêque visita le prieuré de Oyster Bay Cove et vira trois d'entre nous (les abbés Kelly, Dolan et moi-même) de la Fraternité. Le matin suivant, pour une raison inconnue, l'archevêque changea d'avis : Non, nous n'avons pas à mettre le nom de Jean Paul II dans le Canon après tout, dit-il ; et, si des gens lui demandaient quelle était sa position sur le pape, nous devons leur dire ce qu'il en était, mais nous n'avons pas à l'accepter nous-mêmes. Si, pour un temps, nous caressâmes le mince espoir que l'archevêque pourrait un jour rejoindre notre position (spécialement si quelque officiel du Vatican l'insultait suffisamment), il devint clair durant les années qui suivirent (1981– 1983) qu'il suivait la voie du compromis et de la négociation avec les hérétiques modernistes. L'accolade de JP II avait exercé sa magie sur l'archevêque et changé l'"atmosphère" à Rome. Mais nous ne voulions pas avoir part à cela, ou à toute union avec les modernistes.

²⁰ Souvenir personnel de Mgr Dolan qui fut séminariste à Écône de Janvier 1973 à Juin 1976

²¹ Par exemple: "D'un autre côté, s'il est certain que la Foi enseignée par l'Église durant vingt siècles ne peut contenir d'erreur, nous sommes beaucoup moins certains que le pape soit réellement pape. Hérésie, schisme, excommunication automatique, invalidité d'une élection sont des raisons pour lesquelles il peut arriver qu'un pape ne l'ait jamais été ou ne puisse plus l'être. Dans un tel cas, manifestement exceptionnel, l'Église se trouverait dans une situation semblable à celle qui est la sienne à la mort du souverain pontife." (*Le Figaro*, 2 Août 1976.) Pour un recueil des citations pro *sede vacante*, voir l'article de John Daly "Archbishop Lefebvre and Sedevacantism", dans *Four Marks*, 2006.

²² . "Je ne dis pas que le pape n'est pas pape, mais je ne dit pas non plus qu'on ne peut pas dire que le pape n'est pas pape." Le son de cette phrase en Français est en outre extrêmement amusant. L'archevêque lui-même la trouva assez drôle, comme tous les prêtres à table

C. Qu'est-ce que la FSSPX?

On pourrait penser que toute personne appartenant à la FSSPX serait capable de répondre à cette question. Mais croyez-moi, ce n'est pas le cas, et la confusion à ce sujet ouvrit la voie aux procès

Durant deux ans au séminaire d'Écône, je n'ai jamais réussi à savoir ce qu'*était* la FSSPX. On parlait beaucoup de "l'esprit de la Fraternité" mais rien sur son essence, sauf qu'elle avait été "illégalement supprimée".

A un certain moment de son histoire, la Fraternité St Pie X commença à promouvoir la notion selon laquelle elle bénéficiait du statut canonique d'une "société de vie commune sans vœux" — une entité ressemblant à un ordre religieux selon les lois canoniques. Des exemples connus de telles sociétés incluent les Maryknoll Fathers, les Paulist Fathers, et les Oratoriens.

Mais cette revendication est plutôt fantaisiste pour parler charitablement. Comme je l'ai démontré ailleurs, la FSSPX à sa création n'était rien d'autre qu'une "association pieuse", une entité située canoniquement en dessous d'une Confraternité laïque du Rosaire ou d'une Société de Saint Vincent de Paul, et légèrement au-dessus d'une Ligue du Sacré Coeur.²³

On ne m'a jamais donné de copie des statuts de cette organisation lorsque j'étais séminariste. En fait, je n'ai même jamais su qu'un tel document *existât* lorsque j'étais à Écône. J'eus seulement une copie des Statuts de la FSSPX par hasard lorsque je vins à New York en 1979, deux ans après mon ordination.

En tant que séminariste, je signai un "engagement" dans la Fraternité, un document qui disait seulement "Je donne mon nom à la Fraternité". Les obligations que cela impliquait pour le signataire, à part celle d'être un saint prêtre, n'étaient pas indiquées. Il me paraissait évident que la signature de ce document ne me donnait aucun droit de membre de la FSSPX.

Il était encore plus évident que Mgr Lefebvre et les autres dirigeants ne croyaient pas que ma signature impliquait quelqu'obligation que ce soit vis à vis de moi. Prêtre, séminariste ou frère – tout membre de la Fraternité, je le remarquai, pouvait être renvoyé sans appel par simple notification.

Il y eut deux versions des Statuts de la FSSPX:

- Les Statuts de 1970²⁴ avaient reçu l'aval temporaire de l'Évêque de Fribourg pour une période de six ans, et par conséquent fut l'unique version qui pouvait revendiquer d'avoir un statut canonique – pour six ans.
- Les Statuts de 1976²⁵ (que je découvris par hasard) étaient supposés avoir été établis par un "Chapitre Général" tenu à Écône en Septembre 1976. Ils n'avaient *aucune* force canonique, n'ayant été établi par personne possédant même une *délégation* d'autorité canonique.

Les deux textes étaient extrêmement courts et tapés en double interligne : Les Statuts de 1970 contenaient 12 pages et les Statuts de 1976, 25 pages. Ils consistaient essentiellement en de pieuses exhortations. Cela contrastait avec mon expérience d'un *véritable* ordre religieux, les Cisterciens. Là, les obligations que j'acceptai avec mes vœux étaient absolument clairs – exposés en détail sur des centaines de pages dans la règle de Saint Benoît, la Constitution Générale de l'Ordre, les Constitutions de la Congrégation de Zirc, et autres statuts moindres.

Y figuraient aussi mes droits comme membre de l'Ordre et les obligations de mes supérieurs de les respecter. En tant que Cistercien, j'ai eu deux ans de cours hebdomadaires sur ces sujets.

Pour moi, la seule conclusion possible était que la FSSPX n'était rien d'autre qu'une vague association de prêtres, séminaristes et frères qui partageaient certains idéaux. En raison du désarroi des Catholiques après Vatican II, la FSSPX avait été créée et fonctionnait dans l'improvisation sur une base *ad hoc*.

Si vous étiez en désaccord sur quoique ce soit avec la position de Mgr Lefebvre un jour donné, vous étiez libre de partir et il était de même libre de vous renvoyer. Lorsque cela se produisait, vous n'aviez pas d'obligations envers lui, et soyez sûr qu'il agissait comme n'ayant pas d'obligations envers vous.

D. Changements de "Politiques" sur la Propriété

Ni les Statuts de 1970, ni ceux de 1976 ne contenaient de règlement indiquant comment les bâtiments à l'usage des prêtres de la Fraternité devaient être détenus. La FSSPX ayant débuté comme un organisme officiellement reconnu par un évêque diocésain et ce durant les cinq premières années de son existence, il était admis que ses prêtres offriraient la Messe dans les paroisses diocésaines à l'invitation de l'évêque du lieu ou des curés.

Ainsi, les Statuts ne prévoyaient pas que la FSSPX possède et fasse fonctionner un réseau d'églises lui appartenant en propre et indépendamment des évêques diocésains.²⁶

²³ Voir "The Legal Status of the Society of St. Pius X and Its Former Members," Août 2006.

²⁴ "Projet des Statuts de la Fraternité des Apôtres de Jésus et Marie," du 17 Juin 1970, approuvés le 1 Novembre 1970 par Mgr Charrière, Évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

²⁵ "Statutes of the Society of St. Pius X," Noël 1976. Engl. Trans. And pub. Oyster Bay Cove NY: 1978.

²⁶ Ils permirent cependant la tenue occasionnelle de "concélébration" dans le *Novus Ordo*, ainsi que la télévision dans la salle de détente. Cette dernière disposition était suivie de l'inoubliable et consternante analogie : "notre vraie télévision est le tabernacle"

Aux États-Unis, la politique (si tant est qu'il y en eût) était inconsistante et sujette à changements. Je suis bien placé pour le savoir, puisqu'à partir du 1977 je fus le Trésorier du séminaire et du District Nord Est, et donc je fus intimement mêlé à tous les problèmes financiers et autres.

Au début des années 70, plusieurs associations religieuses avec une majorité de laïcs (dénommés "Amis" de la FSSPX) comme dirigeants, furent fondées aux États-Unis afin de détenir les titres de propriété des résidences des prêtres de la FSSPX et des quelques petites chapelles où était offerte la Messe. De même, durant une longue période, le séminaire d'Écône fut détenu par une association exclusivement constituée de laïques.

Laisser les prêtres de la Fraternité en dehors des associations pour avoir une majorité de laïcs dans le bureau avait pour but d'éviter une situation dans laquelle les prêtres recevraient l'ordre de céder le contrôle d'une propriété à l'évêque diocésain, ou même à "Rome" (c. à d. à l'homme que Mgr Lefebvre prétendait reconnaître comme pape).

Les associations Américaines ont été organisées selon ces principes par un conseiller juridique de Long Island qui fut longtemps un supporter de Mgr Lefebvre. Bien que dévoué, ce gentleman n'était pas un spécialiste des sociétés, et son incompétence provoqua certains problèmes fiscaux graves avec l'IRS.

Après avoir rencontré de graves problèmes avec des laïcs qui voulaient diriger les affaires financières des églises desservies par le clergé de la FSSPX (en Virginie, Floride, Texas et Californie), je proposai au contraire que des prêtres de la FSSPX dirigent *ex officio* les associations qui détenaient les diverses églises en Amérique. Je rédigeai un cadre juridique dans ce but et tentai d'implémenter un programme pour faire adopter ces principes. Cependant, le juriste qui avait établi les associations "Amies" à majorité laïque se plaignit que j'empiétais sur son travail et résista.

Mais autour de 1980, Mgr Lefebvre (peut-être inspiré par ce même juriste) nous fit savoir que les prêtres de la Fraternité *ne devaient pas* être impliqués dans les associations détenant les propriétés. Donc nous informâmes nos fidèles du Michigan, de l'Iowa et de la Pennsylvanie qui désiraient acheter des églises qu'ils devaient eux-mêmes former des associations de laïques et que nous ne pouvions nous y impliquer.

Puis, à la fin 1982, le vent tourna à nouveau. Maintenant, on indiquait que les supérieurs de la Fraternité étaient censés contrôler les associations détenant les diverses propriétés. Je rapproche ce changement avec l'élection de l'abbé Franz Schmidberger comme successeur de Mgr Lefebvre à la tête de la FSSPX.

Donc, début 1983, je reçus la visite du Trésorier Général, l'abbé Bernard Fellay, qui était *extrêmement* impatient de voir le changement de direction des associations s'effectuer le plus rapidement possible. Le Supérieur Général devrait en effet *tout* contrôler.

A cette époque, certains problèmes majeurs étaient apparus dans la Fraternité. J'en conclus que la visite de l'abbé Fellay était un moyen de préparer une purge imminente, laquelle devait naturellement m'inclure. Ayant perçu cela, je ne fis rien du côté des associations, et laissai celles-ci telles quelles avec leurs statuts et dirigeants du moment.

En un mot, Mgr Lefebvre n'avait *aucune* politique cohérente sur le contrôle des propriétés lorsque j'appartenais à son organisation. Il changeait sans arrêt sur ce sujet, comme il a fait dans tous les autres domaines.

Mais même si Mgr Lefebvre et les Statuts de la FSSPX avaient établi des "règles" sur la propriété des églises, aucune n'aurait été obligatoire de toute façon. L'archevêque était un évêque à la retraite qui dirigeait une organisation qui n'avait aucune existence canonique. Ni lui, ni son organisation ne possédait quelque autorité canonique pour imposer quoi que ce soit à qui que ce soit.

II. Les Questions Théologiques

Depuis des Décades, le mythe persiste comme quoi le désaccord principal entre Mgr Lefebvre et les Neuf reposait sur le "sédévacantisme." En tant que telle, pourtant, cette question particulière n'émergea pas au début, et ce n'est certainement pas celle qui a provoqué la dispute. Certains membres des Neuf étaient sédévacantistes à l'époque et d'autres non.

Par contre, il y avait six problèmes sérieux qui se combinèrent pour déclencher la crise à la FSSPX.

Et apparaissant indistinctement semblable à un vautour était le menaçant abbé Richard Williamson. L'archevêque l'avait nommé Vice Recteur du séminaire de Ridgefield et plus ou moins commissaire théologique pour l'Amérique, chargé de traquer toute déviation de la nouvelle ligne du parti de l'Archevêque

L'abbé Williamson était parfait dans ce rôle. Adulte converti après Vatican II, ses seules connaissances et expériences venaient de Mgr Lefebvre et de la FSSPX. Par conséquent, il était l'homme total de la ligne du parti ; son principal point de référence pour résoudre tout problème était l'opinion de Mgr Lefebvre. On peut le constater dans les bulletins et articles qu'il publia durant la dispute qui allait suivre.²⁷

²⁷ Dans "The Archbishop and the Nine" (*Angelus*, Juillet 1983) l'abbé Williamson dit qu'il n'a aucun doute quant à la validité du nouveau rite d'ordination en Anglais et qu'il était parvenu à cette conclusion après avoir consulté "trois théologiens anglophones compétents et expérimentés sur ces nouveaux rites Anglais, et tous les trois reconnaissent que les deux sont valides, aucun d'eux n'admettant de doute sérieux". Cependant, si Sa Grâce arrive à une conclusion différente, je serai plutôt enclin à le suivre car il est bien meilleur théologien que moi". Une parfaite illustration du Lefebvrisme sans cervelle – l'étalon d'or pour la résolution de tout problème théologique controversé est la "position de l'archevêque" à ce moment. Un autre exemple de choix : Le bulletin du séminaire de l'abbé Williamson de Mai 1986 était accompagné d'une déclaration de Mgr Lefebvre qui disait : "... *peut-être devons nous dire que le Pape est hérétique... il est possible que nous soyons obligés de croire que ce pape n'est pas pape*". (Ceci, notez le bien, après des déclarations de 1983 de l'archevêque disant que le sédévacantisme était *schismatique*). Le mois suivant, dans son bulletin de Juin, l'abbé Williamson décide par

Ma première rencontre avec l'abbé Williamson après sa nomination n'augurait rien de bon. Je devais le rencontrer à notre chapelle de Staten Island où il célébrait la Messe immédiatement après son arrivée d'Europe. Sa Messe était si scandaleuse – expédiée avec un mépris total des rubriques – que je ne pouvais supporter d'y assister et attendis dehors.²⁸

La méthode de l'abbé Williamson au séminaire était celle de *l'agent provocateur* classique – déclarations excessives destinées à provoquer de fortes réactions d'opposition de séminaristes qui pourraient montrer de la loyauté envers tout principe au-delà des opinions toujours changeantes de l'archevêque.

En quelques semaines, le Séminaire de Saint Thomas d'Aquin, qui avait été paisible durant cinq ans sous l'abbé Sanborn, fut en pleine tempête. "Les conflits sont normaux dans un séminaire", assurait l'abbé Williamson aux séminaristes. Pas jusqu'à votre arrivée Monsieur l'abbé.

Contre cet état de choses, au printemps 1983, nous (Abbés Kelly, Sanborn, Jenkins, Dolan et moi-même) commencèrent à rédiger une lettre à Mgr Lefebvre et à la "Direction Générale" (Abbé Franz Schmidberger, et autres dirigeants de la FSSPX) qui devait exposer les problèmes les plus saillants. Quatre des prêtres les plus jeunes – les abbés Collins (ordonné en 1979), Berry (1980), Zapp (1982) et Skierka (1982) – avaient des reproches similaires à propos de la direction que prenait la FSSPX et prirent part aux discussions.

Le 25 Mars 1983, nous nous mîmes d'accord sur la version finale de la lettre, la signèrent à Oyster Bay Cove, NY, et la postèrent. Le texte complet de la lettre se trouve sur www.traditionalmass.org sous le titre "*Letter of the 'Nine' to Archbishop Lefebvre.*" Voici un exposé des points principaux.

A. Des Prêtres à l'Ordination Douteuse

Le Supérieur du District du Sud Ouest, l'abbé Hector L. Bolduc, employait depuis des années l'abbé Philip Stark SJ pour célébrer la Messe dans les missions de la FSSPX de son district. Nous découvrîmes que l'abbé Stark avait été ordonné avec le nouveau rite d'ordination d'après Vatican II.

Jusqu'ici, Mgr Lefebvre nous avait dit des années auparavant que la validité rite d'ordination des prêtres de 1968 était douteuse, et il avait ordonné sous condition au moins deux prêtres *Novus Ordo* qui vinrent travailler avec la FSSPX aux États-Unis, les abbés Sullivan et Ringrose. Lorsque le cas de Stark se présenta, nous pensions que Mgr Lefebvre aurait la même conduite.²⁹

Avant que ceci n'arrive, nous avons publié en 1981 une étude du nouveau rite d'ordination dans notre périodique, *The Roman Catholic*. L'article, rédigé par l'abbé Jenkins et intitulé "Épuration de la Prêtrise dans l'église Conciliaire", ne faisait pas mention directement du cas Stark, mais sa conclusion était claire : la validité du nouveau rite d'ordination était douteuse, donc les sacrements conférés l'étaient aussi et par conséquent, un tel prêtre devait demander à être réordonné sous condition.

Cela ne se passa pas bien avec l'abbé. De son côté, l'abbé Stark dit clairement qu'il refuserait de se soumettre à une ordination sous condition.

Mgr Lefebvre avait fait savoir qu'il voulait publier un autre article sur le sujet, écrit par Michael Davies – et Davies, naturellement, maintenait que le nouveau rite était valide. Nous publiâmes l'article de Davies en même temps que sa critique rédigée par l'abbé Jenkins. Ceci mena à un échange épistolaire dans *The Roman Catholic*.

Le sujet traîna jusqu'en 1982, au moment où Mgr Lefebvre (nous l'apprîmes plus tard) était engagé dans un de ses accès périodiques de négociations masquées avec "Rome". Si nos objections à propos de la validité des nouveaux rites d'ordination venaient à être connues des modernistes, cela aurait été un obstacle embarrassant à la "réconciliation."

Donc, au lieu de considérer le problème de l'abbé Stark comme une menace sérieuse pour la validité des sacrements conférés par son organisation, Mgr Lefebvre le traita simplement comme un désagrément et un problème de politique interne. Dans la meilleure des traditions diplomatiques, il chercha à concilier les deux côtés, à tergiverser, à retarder et à éviter les controverses publiques.

Pendant ce temps là, l'abbé Stark voyageait dans le pays en célébrant des Messes et conférant des sacrements qui étaient douteux, sinon invalides. Comme mesure intérimaire, nous avons décidé de dire à nos paroissiens qui voyageaient dans le Sud Ouest de ne pas fréquenter les chapelles où officiait l'abbé Stark. Évidemment, cela ne pouvait cependant pas continuer très longtemps.

Un de nos buts principaux était de fournir aux fidèles Catholiques des sacrements valides. Mais Mgr Lefebvre entérinait dorénavant la délivrance de sacrements douteux ou invalides sous l'égide de la FSSPX, organisation à laquelle nous appartenions. Et il agissait ainsi essentiellement pour des motifs politiques.

conséquent de parler de poésie. Vous pouvez presque l'entendre retenir sa respiration en attendant la "position de l'archevêque" basculant pour dire "le sédévacantisme est catholique", position qu'aura alors à défendre l'abbé Williamson en affirmant que cela a toujours été l'opinion de l'archevêque.

²⁸ Mais à nouveau, personne n'enseignait comment dire la Messe à Écône.

²⁹ Certains prêtre Indiens dont les ordinations étaient douteuses avaient également officié dans la District du Sud Ouest, et deux clergymen *Vieux Catholiques*, éleveurs de poulets de l'Arkansas, furent installés un moment à St Marys comme premiers clercs résidents de l'institution. Le cas Stark reste cependant un problème en cours.

Donc nous nous résolûmes à affronter Mgr Lefebvre de nouveau sur ce problème, mais pour la dernière fois. A moins qu'il ne demande à l'abbé Stark de se plier à une ordination sous condition et instituer cela comme la règle pour tous les prêtres dans son cas qui viendraient travailler avec la Fraternité, c'en était fini avec lui.

B. Le Missel de Jean XXIII (Bugnini)

L'évolution des pratiques liturgiques au sein de la FSSPX constituera un jour un sujet fascinant pour une thèse de doctorat. Dans les débuts d'Écône, la "Messe traditionnelle" était un mélange du rite de Jean XXIII (1962) et des modifications provisoires de Paul VI (1964-67), combiné avec des choses que "l'archevêque aimait", "ce que l'on avait fait en France", et à l'occasion une goutte de pratique d'avant 1955.

Combien nous étions déçus, nous Américains lorsque nous arrivâmes à Écône pour trouver une Messe Tridentine "modernisée" ! Le *Psaume 42* était supprimé dans les Prières au Bas de l'Autel, le prêtre assis sur le côté (comme dans le *Novus Ordo*), l'Épître et l'Évangile lus à la Messe basse depuis un lutrin face au peuple, et autres innovations.

Durant la même période, certains Anglophones de la FSSPX, particulièrement le séminariste Daniel Dolan, s'intéressèrent à l'histoire des changements liturgiques d'après 1955. Ils étaient, dans une large mesure, l'œuvre de l'abbé Annibale Bugnini, le créateur en 1969 du *Novus Ordo*.

Bugnini était relativement clair en déclarant que la quantité de changements liturgiques qui apparurent dans les années 50 étaient "un pont vers le futur" et une partie du même processus qui produirait la Nouvelle Messe.

Lorsque dans les années 70 les prêtres de la FSSPX étaient ordonnés et retournaient dans leurs pays respectifs, ils suivaient les pratiques locales. Dans les pays Anglophones et en Allemagne, le Missel, les Rubriques et le Bréviaire d'avant 1955 étaient utilisés. La France, en principe, se servait des livres de Jean XXIII.

Le problème liturgique apparut au "Chapitre Général" de la FSSPX en 1976. Là il fut décidé que les prêtres de la Fraternité continueraient à suivre la pratique en usage dans leur pays- une règle assez judicieuse. De fait, dans nos chapelles U.S. et notre séminaire, nous suivions les livres et usages d'avant 1955.

Au début des années 80 cependant, Mgr Lefebvre décida d'imposer le Missel et le Bréviaire de Jean XXIII de 1962 à tout le monde à la Fraternité. Ceci de nouveau, comme nous l'apprîmes plus tard, était en rapport avec les "négociations" de l'archevêque avec Ratzinger et Jean Paul II. Il leur demandait le droit d'utiliser le Missel de 1962 – celui qui sera plus tard prescrit pour la Messe de l'Indult, la Fraternité Saint Pierre et la Messe *Motu* autorisée par Ratzinger (Benoît XVI) en Juillet 2007.

En automne 1982, donc, malgré les protestations de l'abbé Sanborn, le recteur du séminaire U.S., Mgr Lefebvre imposa l'usage du Missel et du Bréviaire de Jean XXIII de 1962 au Séminaire de Saint Thomas d'Aquin, alors situé à Ridgefield, CT. Cela ne se passa pas bien, ni avec les enseignants, ni avec la plupart des séminaristes.

L'introduction des modifications liturgiques de 1962 au séminaire fit comprendre que le reste des prêtres du Nord Est serait la prochaine cible de l'archevêque pour les "réformes liturgiques".

Même la tête d'un véritable ordre religieux comme les Cisterciens n'avait pas le pouvoir d'imposer à ses membres de nouveaux usages liturgiques – et Mgr Lefebvre n'était rien de plus qu'un évêque à la retraite dirigeant une association de prêtres sans existence canonique. Il n'avait pas le droit d'imposer des pratiques liturgiques à quiconque. En dehors du problème de licéité, c'était le principe en lui-même.

Ces réformes liturgiques étaient l'œuvre du Maçon Bugnini. Elles constituaient une étape de son programme de destruction de la Messe et de son remplacement par le *Novus Ordo*. Sachant cela, il n'était pas question pour moi-même et mes amis prêtres d'utiliser son Missel.

C. Expulsions Sommaires de Prêtres

Au début de 1983, Mgr Lefebvre menaça d'expulser l'abbé Zapp de la Fraternité parce qu'il refusait de suivre les réformes de Jean XXIII.

La menace de l'archevêque était en contradiction avec la loi canonique et la tradition de l'Église, qui requérait que tout évêque ordonnant un prêtre devait s'assurer que celui-ci avait un "titre canonique", c'est à dire, un moyen de subsistance matérielle permanent. Même lorsqu'un évêque ordonnait un prêtre sans un véritable titre canonique (ce que fit Mgr Lefebvre), la loi canonique obligeait l'évêque et ses successeurs à assister le prêtre tout au long de sa vie.

Mgr Lefebvre pratiqua régulièrement envers les prêtres la menace d'expulsion ou même de les expulser de la Fraternité, et de ne prendre aucune disposition pour les assister. A partir de 1983, c'était la procédure standard de l'archevêque - contrariez le et vous étiez à la rue sans appel.

D. Usurpation d'Autorité Magistérielle

Ici le problème était que Mgr Lefebvre et la FSSPX agissaient comme s'ils possédaient l'autorité du magistère. Lorsqu'on en vint à des sujets comme la validité de la Nouvelle Messe ou la vacance du Saint Siège, l'archevêque commença à insister pour imposer aux membres d'adhérer à ses positions du jour.

Ceci, à nouveau, était fait en vue d'arriver à un accord avec Ratzinger et Jean Paul II. Mais une simple soumission externe ne suffisait pas. Il y était ajoutée une obligation de *soumission interne* à la ligne du parti de la FSSPX. C'était évident dans une lettre du 8 Novembre 1982 que le successeur sélectionné de Mgr Lefebvre, Franz Schmidberger, écrivit à un jeune prêtre :

“Si vous demeurez dans notre Société, vous devez graduellement éclaircir votre point de vue interne et revenir vers la position de la Fraternité de Prêtres, qui nous semble la seule juste, étant donné les circonstances, comme un échange avec des théologiens me l'a montré de nouveau le week end passé. Pensez-y sérieusement, parce qu'avec cette décision, votre bien être temporel, mais bien plus votre salut sont en jeu au plus haut point. Je continuerai à prier pour que la lumière divine vous éclaire et vous amène à l'humble soumission”.

Revenir à la position de la Fraternité ? Votre salut éternel est en jeu ? Humble soumission ? Pour nous, c'était fou.

Seule l'Église a le droit d'exiger la soumission interne au prix du salut éternel – non l'équivalent canonique de la Ligue du Sacré Cœur. Nous sommes venus pour combattre le modernisme, non pour nous soumettre à un magistère de rechange.

F. Loyauté envers la FSSPX Avant Tout

Ce point a été relaté précédemment. En pratique, Mgr Lefebvre et la FSSPX avaient commencé d'égaliser la loyauté envers eux-mêmes et leurs “positions” avec la loyauté envers l'Église. Ni nous mêmes, ni les gens que nous servions n'avaient signé pour cela.

Par conséquent, lorsque les gens disent que le sédévacantisme fut la cause de notre conflit avec la FSSPX, je réponds que le véritable conflit n'était pas de faillir à reconnaître Jean Paul II comme pape – c'était de faillir à reconnaître Mgr Lefebvre comme pape.

G. Accepter de Fausses Annulations

Les cinq problèmes déjà exposés cuisaient à petit feu depuis un moment lorsqu'un sixième émergea qui fit rapidement tout déborder.

Nous apprîmes qu'un laïc important d'une de nos missions avait été marié et avait fait annuler son mariage par le tribunal moderniste local au motif d'"immaturité psychologique", puis s'était remarié.

L'annulation était fautive. Même dans les années 80 il était évident aux yeux des Catholiques traditionnels que les tribunaux matrimoniaux diocésains d'après Vatican II n'étaient rien d'autre que des cours d'enregistrement de divorce qui prononçaient des annulations sur des preuves évidemment fausses. Donc, nous conseillâmes aux parties impliquées dans le second mariage, soit de se séparer, soit de vivre comme frère et sœur.

Au début de 1983 cependant, nous apprîmes que l'un d'entre eux avait écrit à Mgr Lefebvre, qui avait des copies de leur correspondance et de la réponse qu'il nous avait envoyée. Le courrier original ne mentionnait pas les raisons de l'annulation, et l'archevêque ne s'inquiéta même pas de les connaître. Au contraire, le Secrétaire Général de la FSSPX, l'abbé Patrice Laroche, écrivit au nom de l'archevêque :

“Au nom de Sa Grâce Archevêque Marcel Lefebvre je vous remercie pour votre lettre du 23 Juin, à laquelle il a apporté toute son attention.

“Sa Grâce pense qu'en dépit de tout, on doit adhérer à la décision prise par l'Église. Bien que l'on puisse déplorer que l'Église déclare actuellement les mariages invalides trop facilement, nous ne pouvons affirmer dans un cas particulier, sans quelque raison sérieuse, qu'une déclaration d'annulation n'est pas valide. Par conséquent, vous pouvez recevoir les sacrements et avoir une vie de famille Chrétienne”.

La pensée de l'archevêque était parfaitement claire : nous prêtres devons désormais traiter chaque annulation moderniste comme valide jusqu'à preuve du contraire.

Pourquoi voulait-il poser un tel principe ? Ses négociations secrètes avec Ratzinger. Mgr Lefebvre pouvait difficilement attendre des modernistes hérétiques une "reconnaissance" de la FSSPX si lui-même ne reconnaissait pas leurs tribunaux matrimoniaux.

Ainsi, l'Évêque de Fer mit l'indissolubilité des mariages sacramentels sur la table comme monnaie d'échange pour son grand projet diplomatique de "réconciliation". Pour nous c'était la fin. Après avoir tracé les grandes lignes de ces problèmes dans notre lettre du 25 Mars, nous proposâmes six résolutions pratiques pour la FSSPX afin de les résoudre – un scénario dont il faut reconnaître qu'il aurait été hautement improbable. Quelques extraits de la conclusion de la lettre montreront au lecteur, même après toutes ces années, notre résolution à rester ferme :

“... il n’y aurait pas d’excuse à répéter les erreurs des Catholiques des années soixante. En ce qui les concerne, on peut au moins comprendre comment ils furent conduits de la tradition vers la nouvelle religion par un processus graduel et la soumission servile. On les assurait qu’ils étaient des enfants obéissants attentifs à leurs bergers au chef des bergers lui-même, le Pape. Il était inconcevable que le Vicaire du Christ puisse engager l’Église dans une voie qui signifiait trahir la tradition et la ruine de millions d’âmes. Et les Catholiques se soumettaient au processus...”

“Pour nous, plus de vingt ans après, l’histoire sous nos yeux, il ne peut y avoir d’excuse à accepter les premières étapes du processus de réforme. Pas plus que nous ne pouvons entériner des pratiques qui reviennent à rejeter les traditions sacrées.

Nous craignons à la fois pour le futur de la Fraternité et le bien des âmes...

“Nous sommes résolu à poursuivre le travail pour lequel nous avons été ordonnés et pour lequel nous avons reçu la confiance des fidèles. Ce que nous avons l’intention de faire en toute sérénité même si la Fraternité nous abandonnait.

“En Jesus et Marie...”

Le jour où nous signâmes la lettre, la tension de l’atmosphère était palpable, parce que nous savions tous quelles pouvaient en être les conséquences. Pour éclaircir les choses, l’abbé Kelly cita l’avertissement de Franklin aux signataires de la Déclaration d’Indépendance : “Nous devons nous tenir tous ensemble, ou nous serons certainement perdus séparément”.

III. La Rupture d’Avril 1983

Mgr Lefebvre avait déjà prévu de faire un voyage aux U.S.A. en Avril 1983 pour visiter le séminaire de Ridgefield puis de se rendre dans le District du Sud Ouest afin de destituer le Supérieur, l’abbé Bolduc. Il va sans dire que la destitution de l’abbé Bolduc fut remise, et la question des Neuf mise en tête de l’agenda de l’archevêque.

A. La Destitution de l’abbé Sanborn

Mgr Lefebvre arriva au séminaire avec l’abbé Schmidberger. Les 24,25 et 26 Avril, il fit prononcer des discours devant les séminaristes dénonçant l’abbé Sanborn et le reste d’entre nous, et exposant la ligne du parti.

Quelquefois, on me demande si je pense aujourd’hui que j’aurai du agir différemment en 1983. Ma réponse est oui, j’aurais du prendre une position encore plus dure : changer les serrures du séminaire de Ridgefield, envoyer les affaires de l’abbé Williamson, et garder Mgr Lefebvre tout à fait en dehors. Ne pas le faire laissa à l’archevêque une base d’opérations pour faire admettre les prêtres douteux, les fausses annulations et la loyauté envers lui comme à un pape de substitution

En tous cas, Mgr Lefebvre, destitua promptement l’abbé Sanborn du rectorat du séminaire, en le remplaçant par l’abbé Williamson. Puis l’abbé Sanborn fut envoyé en Irlande.³⁰

Le plan de l’archevêque était de "diviser et conquérir". Dans ce but, il chercha à éviter une confrontation directe avec les abbés Kelly, Dolan et moi-même en nous évitant pour le moment, puis en nous prenant plus tard un par un. Comme nous nous en doutions, nous insistâmes pour que l’archevêque nous rencontre afin de discuter du contenu de la lettre du 25 Mars. Donc, l’après midi du 27 Avril 1983, Mgr Lefebvre accompagné des abbés Schmidberger et Williamson se rendirent de Ridgefield à Oyster Bay Cove, NY, devenu le quartier général du District Nord Est.

B. La Rencontre du 27 Avril

Nous rencontrâmes l’archevêque dans la salle de conférence du rez de chaussée. Nous informâmes l’archevêque que l’abbé Kelly et moi-même étions autorisés par les autres signataires de la lettre à parler en leur nom. Les abbés Dolan et Berry étaient aussi présents. Les abbés Williamson et Berry prirent tous les deux des notes détaillées, ce qui fait que même vingt cinq après on peut avoir la saveur de ce qui se passa. J’en mentionnerai seulement quelques aspects.

(1) **Le débat.** Je fis passer une liste des six résolutions contenues dans notre lettre, à laquelle avait été ajoutée une septième qui garantirait que lesdites résolutions seraient obligatoires si adoptées. Je suggérai qu’il serait mieux de les discuter parce qu’il s’agissait de questions pratiques. Mgr Lefebvre commença par une critique de l’abbé Zapp parce qu’il refusait d’utiliser le Missel de Jean XXIII.

Je tentais alors d’épingler l’archevêque sur le problème de l’ordination sous condition des prêtres ordonnés selon le nouveau rite. Il commença par essayer de nous calmer, disant qu’il était absolument d’accord sur les principes, que la situation était lamentable, qu’il serait mieux que l’abbé Stark soit réordonné, etc.

³⁰ Une preuve de plus que la revendication de la FSSPX d’être un ordre religieux est une fraude totale. Les religieux ne peuvent être affectés à d’autres provinces sans leur consentement.

Mais quand je le pressai de donner une réponse claire, l'archevêque dit qu'il ne voulait pas en faire une règle. La discussion se porta alors sur la liturgie de Jean XXIII. Mgr Lefebvre nous accusa d'intolérance, et nia que le "Chapitre Général" de 1976 ait approuvé l'usage du Missel et du Bréviaire d'avant 1955. C'était évidemment faux, comme le montrent les Minutes que l'archevêque lui-même avait signées.³¹

L'archevêque dit alors que nous obstinions sur les questions liturgiques parce que nous ne "pensions pas avec la Fraternité".³²

Ce qui nous fit bondir, l'abbé Kelly et moi. L'expression normale dans la théologie Catholique est "penser avec l'Église". Le petit "dérageage Freudien" de l'archevêque nous confirmait simplement ce que nous exposions dans notre lettre : nous devions nous soumettre à lui et à la FSSPX comme à une Église de substitution.

L'abbé Dolan lui demanda alors en vertu de quelle autorité il avait décidé de la question liturgique – pourquoi pas 1965 ou 1968 ? L'archevêque dit que c'était la "dernière législation pontificale valide" (!) et "la foi" qui décidaient. Traduction : l'archevêque lui-même détermine pour tout un chacun quelle législation papale est valide et quand "la foi" est menacée. De nouveau, l'archevêque et la FSSPX comme Église de substitution : *La Foi c'est moi*.

(2) **La Fin.** Lorsque nous essayâmes de porter la discussion sur le troisième point, l'archevêque remarqua le septième point sur la liste. C'est celui que j'avais personnellement rajouté.³³ Il aurait autorisé l'abbé Kelly et moi-même à rédiger des documents légaux qui auraient obligé toute association affiliée à la FSSPX à observer les résolutions adoptées.

Le septième point était conçu pour empêcher que l'archevêque de suivre sa pratique habituelle qui était de feindre diplomatiquement son accord sur quelque chose et de le nier plus tard. En d'autres termes, nous l'invitions à mettre cartes sur table. L'archevêque le réalisa et bondit. "Terminé, impossible. Imposer à Écône votre manière d'agir ?... Esprit agressif... accepter le point sept de cette feuille !?! Trouvez-vous un autre évêque... Les ordres de Cekada. Nous donnons simplement le nom... Prenez votre liberté... Assez de discussions..." etc., etc.

Après cela, il était clair que nous étions rendus dans une impasse.

L'abbé Schmidberger aborda la question des diverses possessions. Il suggéra que nous gardions secret le désaccord de façon à ne pas choquer les fidèles, et nommer des délégués pour résoudre tout problème. C'était de toute façon ce que nous allions proposer. Nous informâmes l'archevêque que pour le moment, nous contrôlions les diverses associations. Il menaça immédiatement de nous poursuivre.

Nous proposâmes au contraire que nos avocats respectifs se rencontrent pour parvenir à un accord afin d'éviter un gâchis. Ils approuvèrent, et la rencontre prit fin.

L'abbé Kelly et moi-même pensions qu'un repas pris en commun avec l'archevêque et les deux abbés pourraient faire redescendre la température, et peut-être permettre aux deux côtés d'imaginer un arrangement amiable qui épargnerait les fidèles. Donc, nous les invitâmes à rester pour dîner.

L'archevêque voulait rester. Mais l'abbé Williamson dit en Allemand à l'abbé Schmidberger: "*Je ne veux pas manger avec de tels gens*", ce à quoi je ne pus résister d'ajouter en Allemand : "*Faites attention, vous ne savez jamais qui parle Allemand !*".

Puis nous embrassâmes l'anneau de l'archevêque, le remerciâmes (sincèrement) pour tout ce qu'il avait fait, et le vîmes partir avec les deux abbés. J'ai souvent pensé que le procès aurait pu être entièrement évité si seulement l'archevêque était resté pour le repas. Bien que la rencontre ait été dure émotionnellement, nous étions toujours déterminés à ne pas céder sur les points soulevés dans notre lettre.

Dès que l'archevêque fut de retour au séminaire de Ridgefield, il se mit immédiatement à composer une lettre nous dénonçant auprès des fidèles. Voilà comment il concevait de garder le secret et essayer de résoudre le problème paisiblement.

Le jour suivant, le 28 Avril, l'archevêque fit une autre conférence aux séminaristes. Il était toujours furieux à propos du point (7), celui qui était destiné à l'empêcher d'esquiver un accord. Finalement, une remarque ironique : dans la lettre dans laquelle il dénonçait les Neuf comme rebelles, l'archevêque citait un passage de la Somme comme étant "la base de la pensée de la Fraternité et de son action dans la grave crise que traversait l'Église". Je le lus pour découvrir Saint Thomas disant "si la foi était en danger, un inférieur devrait réprimander son prélat " et ses supérieurs "ne devraient pas dédaigner d'être repris par leur inférieurs".³⁴

Apparemment, le principe s'appliquait à l'archevêque, mais pas à nous.

³¹ Après avoir traité des pratiques liturgiques pour la France et pour Écône, les Minutes écrivent : "*Dans d'autres districts et maisons de formation, on utilisera les ouvrages liturgiques et les rubriques observées qui ont été préservées jusqu'à maintenant par les prêtres fidèles d'Allemagne, Angleterre et Amérique*". Minutes de la réunion des principaux dirigeants de la Fraternité tenue à Écône les 13 et 14 Septembre 1976, III.3.2.

³² Il utilisa le mot Français pour l'organisation, "Fraternité"

³³ Il était contenu en partie dans la seconde résolution que nous proposions dans lettre du 25 Mars à l'archevêque.

³⁴ *Summa Theol.* II-II:33.4 ad 2.

IV. Les Poursuites

Le 1er Mai, le premier Dimanche après la rencontre, nous expliquâmes en chaire dans toutes nos chapelles les points de désaccord avec Mgr Lefebvre et pourquoi nous devons prendre une attitude ferme face à ses actes. A quelques exceptions près, la réaction de nos paroissiens fut la contrariété vis à vis de l'archevêque, et le soutien à notre position de prêtres. Il en fut de même pour les deux autres prêtres qui étaient avec nous à ce moment, les abbés Roy Randolph et John Hesson.

Quelques jours après la rencontre du 27 Avril, notre avocat contacta l'avocat de l'archevêque (celui là même qui avait originellement constitué les associations laïques "Amies") pour le sonder sur la possibilité d'un arrangement. Notre avocat nous dit qu'il avait l'impression que l'archevêque et ses conseillers n'étaient pas sérieusement intéressés par une négociation et qu'ils semblaient penser qu'ils gagneraient rapidement et facilement devant un tribunal. Donc, dit-il, attendez-vous à être poursuivis. Mais lui-même pensait que le litige serait long et dommageable, et qu'il se terminerait par un règlement négocié.

A. L'archevêque Dépose Plainte

La bataille juridique commença à l'été 1983 quand l'archevêque et son organisation déposèrent plainte contre nous au Tribunal de District du District Est de New York – en d'autres termes, le système fédéral, plutôt que le tribunal de l'état.

Un plaignant entame des poursuites en remplissant un document appelé "*Complaint*" auprès du tribunal. Dans celui-ci, le plaignant est supposé lister ses principales réclamations contre l'accusé, en même temps que les bases factuelles et légales. La principale revendication de l'archevêque et de la FSSPX était que nous étions ses agents et mandataires. Dans ce cas, nous étions responsables de l'acquisition et de la conservation des biens en leur nom. Nous les avons lésés de leurs biens et les occupions illégalement.

"Gestionnaire de biens immobiliers" n'était pas, si je me le rappelle une des tâches assignées dans les prescriptions que nous lut l'archevêque durant le rite d'ordination.

Mais en tous cas, dans la mesure où nous étions concernés, que la justice civile nous considère comme agents ou mandataires, l'archevêque entérinait dorénavant les sacrements douteux, et imposait un Missel crypto-moderniste en vue d'une "réconciliation" avec l'œcuménisme archi-hérétique de Wojtyla, une Église Mondiale.³⁵ Pour cette raison, Mgr Lefebvre perdait tout droit moral de quelque sorte à la possession d'églises qu'il revendiquait, exactement comme firent les évêques diocésains dans les années 60.

Un prêtre traditionnel de cette époque n'était pas en position de se battre pour son troupeau par une bataille juridique avec son évêque. Mais en 1983, grâce à Dieu, nous l'étions et nous le ferions.

B. Préparation à d'autres Procès

Notre avocat craignant que le procès ne soit trop complexe à gérer pour sa petite organisation, nous louâmes les services d'un cabinet plus important de New York City qui avait de l'expérience des lois sur les associations à but non lucratif. L'abbé Kelly et moi-même instruisîmes les avocats sur l'affaire et sur les éléments que mes recherches sur les contestations de propriété des églises avaient mises au jour.

M'attendant à ce que nous soyons un jour poursuivis dans d'autres états, je visitai d'autres cabinets dans le Michigan, la Pennsylvanie, le Minnesota et l'Ohio pour les instruire de l'affaire.

Ma discussion avec un avocat de Cincinnati fut particulièrement utile. Après un examen approfondi de la Plainte que nos adversaires avaient déposée à New York, il découvrit une erreur fatale commise par l'avocat de l'archevêque. Cette erreur, dit-il, serait votre "balle d'argent". Gardez-la en réserve jusqu'à l'audience de New York. Puis utilisez-la pour sortir toute leur affaire de l'eau. Et de fait, quatre ans plus tard, il s'avéra qu'il avait raison.

C. Un But Réaliste

Une question vient naturellement : pourquoi n'avons-nous pas utilisé cette erreur pour obtenir un non lieu dès le début ?

C'était une question de stratégie juridique. Nos adversaires étaient déterminés à poursuivre quoiqu'il arrive, et auraient de nouveau attaqué d'une autre façon. En attendant de demander un non lieu, nous les entraînaions à travers des années de procédures d'instruction, et après tout cela, obtenir le non lieu et les forcer à retourner vers une autre juridiction dans les mêmes conditions.

³⁵ . "Quanta in uno facinore sunt crimina!" (St. Ambroise) Cette accolade avec JP2 – que de crimes dans cette seule faute !

Devoir raisonner de cette façon est naturellement regrettable. Mais lorsque vous avez à faire à un adversaire implacable dans notre système légal souvent insensé, vous n'avez pas d'autre choix que d'utiliser toutes les armes que ce système vous offre. Les résultats d'une affaire complexe auprès d'un tribunal Américain étant notoirement imprévisibles, on peut rarement compter sur une victoire *totale*. Pour l'archevêque, je suppose, une victoire totale aurait été de nous mettre à la rue, comme il l'a souvent fait avec des prêtres en Europe. Pour nous, cela aurait été de le renvoyer, lui et ses subordonnés serviles, vers la France, avec un *bon voyage*, mais non un *au revoir*.

Dans la réalité cependant, 80 à 90 pour cent des affaires civiles sont en fait réglées par une négociation entre les parties. En général, cela se passe juste au moment où l'affaire doit passer en audience officielle devant un juge.

Ainsi, nous entrons dans le procès tout en sachant que, si une victoire totale aurait été bienvenue, le seul objectif réaliste à long terme était un règlement négocié avec nos adversaires.

Naturellement cela aurait mis à l'abri du programme de Mgr Lefebvre le maximum de groupes de fidèles que possible. Cela impliquerait probablement quelque maquignonnage de biens et autres concessions. C'est comme cela que fonctionne le système Américain.

Mais offrir de négocier avec nos adversaires juste après qu'ils aient entamé une procédure n'aurait rien fait d'autre que de confirmer leurs attentes irréalistes. Mgr Lefebvre et ses conseillers semblaient penser qu'ils pourraient nous écraser au tribunal. Ils auraient à prendre quelques dures leçons avant d'en venir à envisager de négocier.

Nous nous attendions à ce que ce processus d'éducation prenne un certain temps, mais comme nous étions en possession des propriétés et que les fidèles nous approuvaient, nous étions disposés à attendre.

En fait, comme les choses se développèrent, nous n'avions pas d'autre choix, parce que les procès en Amérique se déroulent à la vitesse d'une guerre de tranchées menée par des escargots.

D. Une Première Victoire

Après le dépôt de plainte, l'étape suivante dans un procès consiste à essayer d'obtenir du juge un *Temporary Restraining Order* (TRO) contre votre adversaire. Ceci l'empêche de changer en quoi que ce soit le statu quo dans son conflit jusqu'au verdict final d'un procès complet.

En Août 1983, les représentants de l'archevêque tentèrent d'obtenir un TRO contre nous. Cela aurait gelé tous les comptes bancaires des églises et en fait fermé toutes les églises que nous desservions.

Nous eûmes une audience à ce sujet devant un juge. Grâce à une éloquente intervention de l'abbé Kelly qui ceintura verbalement le malheureux avocat de l'archevêque, le juge refusa l'ordonnance.

Ainsi, pour l'équité du procès, nous continuâmes à faire fonctionner nos diverses paroisses comme auparavant.

E. Découverte et Dépôts

Puis, suivit ce que l'on appelle la phase de "*découverte*" du procès. Chaque partie découvre les "*preuves*" que l'adversaire peut avoir en sa possession. Cela s'effectue par des demandes de documents, des réponses écrites à des questions écrites ("*interrogatoires*") et principalement, par les témoignages.

Lors des témoignages, un témoin d'une partie doit répondre aux questions orales de l'avocat de la partie adverse. Le témoin doit parler sous serment, et questions et réponses sont transcrites par un greffier.

La "*Découverte*" est la phase la plus longue des procédures civiles, et la plus coûteuse en raison de la paperasserie légale nécessaire. Vous découvrez au moins d'où votre avocat tire le gros de son revenu...

Nous fîmes citer divers officiels de la FSSPX, y compris Mgr Lefebvre, à déposer. Bien qu'il ait déclenché la procédure, l'archevêque hésitait à témoigner. Ses avocats combattirent la citation jusqu'à ce que le juge leur déclare qu'ou bien l'archevêque accepte de déposer devant nos avocats, ou bien les plaignants seraient déboutés.

Donc l'archevêque revint d'Europe pour déposer. Nous nous assîmes autour de la table face à lui alors que nos avocats le cuisinaient poliment sur les différentes revendications de sa plainte contre nous. Naturellement regrettable – mais c'est lui qui avait attaqué, et nous l'avions prévenu à l'avance que ce serait un vrai gâchis. Entamez une procédure contre quelqu'un en Amérique, et même si vous êtes un archevêque, le défenseur a le droit de vous citer à déposer.

Ce serait la première de quatre dépositions (au moins) que Mgr Lefebvre aurait à faire pour autant de procès, une fois le litige propagé à d'autres états. D'autres officiels de la FSSPX durent également déposer. Naturellement, les avocats de Mgr Lefebvre avaient également le droit de nous citer à déposer. Alors que les abbés Jenkins et Dolan, eurent des dépositions relativement brèves, les cibles principales à cuisiner largement de notre côté furent l'abbé Sanborn, l'abbé Kelly et particulièrement moi-même, parce que j'avais été étroitement associé avec toutes les organisations revendiquées et conservé les archives de l'organisation.

A un moment, j'estimai que durant les quatre ans qu'on dura les procès, j'avais donné trente jours de témoignages, soit lors de dépositions, soit dans les tribunaux.

F. Les Procès se Multiplient

Attaquer ou se défendre dans un procès complexe dans le système judiciaire Américain ressemble à une guerre, et dans notre affaire, les batailles s'étendent à d'autres fronts

(1) **Philadelphie.** Une des chapelles dont la propriété était disputée était l'Église de St Cyprien à Eddystone, Pennsylvanie, une banlieue de Philadelphie. Elle était desservie par l'abbé Hesson et, à une ou deux exceptions près, les laïcs du lieu approuvaient notre position contre l'archevêque.

En Octobre et Novembre 1983 cependant, une des "exceptions" décida apparemment l'abbé Williamson à demander les clés de l'église à notre coordinateur laïc.

Lorsqu'il devint certain que nous allions être poursuivis pour la chapelle d'Eddystone, nous déposâmes une plainte auprès de la cour fédérale de Philadelphie pour remplir certains points de droit.

Là, la FSSPX poursuivit contre, faisant certaines revendications similaires à celle qu'elle avait faites dans le procès de New York. De plus, ils ajoutèrent une revendication selon laquelle leur organisation était une hiérarchie, et que la jurisprudence de Pennsylvanie requérait du tribunal d'appliquer les décisions prises par une hiérarchie religieuse en ce qui concerne les biens détenus par les églises locales qui lui étaient subordonnées

Hé bien c'était encore une nouveauté pour moi, parce que l'Église à laquelle je pensais appartenir n'avait qu'une hiérarchie, dont seul le pape pouvait être la tête. Un archevêque en retraite ne pouvait faire partie de cette hiérarchie d'après mon livre – particulièrement si ce livre était le Code de Droit Canon, qui mettait sa "hiérarchie" supposée à un niveau inférieur à celui d'une Confraternité du Rosaire laïque.

L'affaire de Philadelphie impliquait d'autres découvertes, d'autres dépositions, un procès (que nous perdîmes) et deux appels (que nous perdîmes aussi). La Fraternité récupéra ensuite l'église, mais la plupart des paroissiens (certains d'entre eux ayant témoigné contre la FSSPX au procès) l'abandonnèrent.

Bien que le résultat de l'affaire de St Cyprien ait été une amère déception pour les prêtres comme pour les paroissiens, il n'affectait qu'une propriété et une paroisse. Le précédent n'aiderait pas nécessairement la FSSPX à New York, parce que les bases juridiques de propriété d'une église étaient différentes.

Il avait un effet bénéfique indirect pour nous que n'avaient pas prévu nos adversaires: nos avocats New-Yorkais ayant été aussi amenés à plaider à Philadelphie, cela retarda inévitablement l'affaire de New York. Et le retard pouvait favoriser ensuite un règlement.

(2) **Un Procès en Diffamation.** En Automne 1983, le bulletin officiel du District Sud Ouest de la FSSPX, *The Angelus*, publia un certain nombre d'accusations diffamatoires contre nous (P. ex. Que nous avons mis les églises "à nos propres noms"), comme fit le périodique traditionaliste *The Remnant*, qui avait pris le parti Mgr Lefebvre dans la controverse.

Nous déposâmes une plainte en diffamation à la Cour Fédérale contre ces entités et contre divers officiels de la FSSPX qui étaient impliqués, et les assignations leur furent remises alors qu'ils participaient à la consécration d'une église à Long Island.

La loi sur les diffamations en Amérique est complètement irrationnelle. Bien que nous pensions que certaines déclarations constituaient de bons cas de diffamation, le dépôt de plainte était une autre façon de maintenir la pression sur nos adversaires dans la déplaisante guerre juridique qu'ils avaient déclenchée.

Découverte et dépositions de ce procès grincèrent tout au long.

Nos adversaires remplirent une motion de jugement sommaire en leur faveur (un jugement sans véritable procès) selon lequel toutes les déclarations étaient la libre expression d'une opinion - "liberté de parole", garantie par le Premier Amendement ! Le juge approuva et prononça un non lieu.

Nous fîmes cependant appel et la Cour d'Appel infirma les conclusions que le juge avaient prononcées sur certaines déclarations, réintégra notre cas et ordonna la procédure. Ironiquement, l'auteur de certaines des déclarations incriminées était l'abbé Bolduc. Nous suspicions que sa véhémence à nous dénoncer était provoquée par l'espoir qu'en agissant ainsi, il pourrait éviter la purge que prévoyait déjà l'archevêque pour lui. Mais ce fut sans résultat, la hache lui tomba dessus l'année suivante. L'abbé Schmidberger publia alors une attaque contre l'abbé Bolduc dans *The Angelus*.

(3) **Virginia Beach.** Ici, nous desservions une paroisse dans une chapelle qui était détenue par une association laïque. Un des administrateurs, sorte de cheval de Troie de la FSSPX, déposa une plainte contre le reste des administrateurs pour nous faire quitter la chapelle et y mettre l'abbé Williamson. Ce qui amena une autre découverte et d'autres retards pour l'affaire de New York.

Par la suite, les parties se retrouvèrent devant une chambre basse avec le délégué du tribunal. Le délégué se prononça en faveur des administrateurs qui voulaient garder nos prêtres.

(4) **Le Séminaire du Connecticut.** Nos prêtres étaient majoritaires dans le bureau de l'association qui détenait le Séminaire de Saint Thomas d'Aquin à Ridgefield. Nous étions par conséquent en position de force pour évincer les supporters de l'archevêque de la propriété du séminaire. Évidemment, ce serait une arme sérieuse contre nos adversaires. Donc, un an après le déclenchement du conflit, nous entreprîmes une action en justice à la cour d'état du Connecticut pour la possession du séminaire, et lorsque Mgr Lefebvre descendit de voiture le 20 Mai 1984, il lui fut remis l'assignation.

A ce moment, dit l'abbé Williamson, l'archevêque eut un "regard de souffrance" sur son visage. C'est certain – mais aucune souffrance en ce qui concerne les prêtres douteux et les fausses annulations. De nouveau, autre *découverte* et autres dépositions suivirent.

Encore une fois, la loi sur les contestations de propriété des églises du Connecticut différait légèrement de celle de New York. Aurions-nous perdu l'affaire de New York, nous aurions poursuivi l'affaire du Connecticut jusqu'au bout.

V. Le Règlement.

Au début de 1987, les procès dans les diverses juridictions traînaient depuis trois ans et demi. La première plainte que l'archevêque avait déposée en 1983 à la cour Fédérale de New York n'était pas encore en jugement. C'était le principal procès dont nos adversaires espéraient qu'il leur apporterait, d'un seul coup, les onze propriétés dans six états différents.

Depuis 1983, l'affaire avait été attribuée à autre juge Fédéral à Brooklyn. Il avait la réputation d'être un juriste libéral (= quelqu'un qui interprète les lois avec "créativité") et comme un "conciliateur" qui préférerait travailler à des règlements entre les parties opposées.

La *découverte* (dépositions et échanges de documents) dans l'affaire de New York ayant été finalement complétée, le juge fixa une date d'audience. Ce fut à ce moment que nous tirâmes la balle d'argent.

A. La Balle d'Argent

(1) **Absence de Juridiction.** Une règle fondamentale dans la plupart des systèmes juridiques prévoit que la cour devant laquelle vous poursuivez quelqu'un doit avoir *jurisdiction sur le défendeur*. La juridiction est attribuée aux cours selon le territoire géographique. En Amérique, cela signifie que le défendeur dans un procès peut seulement être poursuivi là où il réside réellement ou là où il "fait ses affaires".

Par exemple, si vous vivez dans l'Ohio et que quelqu'un veut vous attaquer pour votre maison de Cincinnati, il ne peut pas déposer sa plainte à Brooklyn, vous faire venir devant la cour de Brooklyn et prendre votre maison de Cincinnati. Il doit vous poursuivre en *Ohio*, dans le comté où est située votre propriété, et il doit normalement le faire devant le tribunal de l'*état*, et non le tribunal Fédéral.

L'ancien avocat de l'archevêque avait préalablement fait la plupart de son travail devant le tribunal de l'état. Il ne semblait pas familier des points les plus subtils de la procédure Fédérale, particulièrement ceux qui avaient à voir avec la juridiction.

Donc, lorsqu'il nous poursuivit à Brooklyn, il nomma comme *défendants* cinq prêtres – les abbés Kelly, Sanborn, Dolan, Jenkins et moi-même – et demanda que le tribunal Fédéral nous ordonne de rendre à l'archevêque les églises de New York, Pennsylvanie, Connecticut, Ohio, Michigan et Minnesota.

Ceci, notre avocat de Cincinnati l'avait noté en 1983, était en contradiction avec les règles de juridiction du tribunal Fédéral. Les propriétés étaient détenues, non par les prêtres *défendants*, mais par *des associations à but non lucratif*.

Cinq d'entre elles étaient en dehors de l'état et ne faisaient pas d'affaires à New York, et les propriétés contestées étaient hors de New York. Ainsi, le tribunal Fédéral de New York ne pouvait avoir de juridiction sur elles.

Selon les Règles Fédérale de Procédure Civile, le tribunal Fédéral de Brooklyn serait obligé de délocaliser toute plainte à propos des propriétés et des associations hors de l'État de New York.

(2) **Pas de Diversité.** Cela étant, il ne devait rester que les deux associations de *New York* dans le procès Fédéral. Mais le Tribunal Fédéral de Brooklyn ne pouvait alors avoir juridiction sur elles non plus, parce que, si les *propriétés* contestées relevaient bien de la juridiction du tribunal, à la fois les *plaignants* (FSSPX) et les *défendeurs* (nous prêtres) ou bien résidaient ou bien "faisaient des affaires" à New York, dans le même état.

Or, les règlements Fédéraux demandent la "diversité" entre les parties. Cela ne signifie pas que Noël, Kwanza, le Ramadan et la mort de Custer doivent être célébrés en même temps, mais plutôt que le plaignant et le défendeur doivent provenir d'états différents.

Selon les Règlements Fédéraux, le juge serait obligé de rejeter également les plaintes concernant les propriétés et les associations situées *dans* l'état de New York, et donc se démettre de toute la procédure.

Mgr Lefebvre serait alors obligé de se rendre dans les tribunaux d'état de New York, Ohio, Pennsylvanie, Michigan et Minnesota, entamer de *nouvelles* procédures conformes aux règles de chaque état et recommencer tout le processus de dépositions et *découvertes*.

Donc, lorsque l'audience de Brooklyn devint imminente, nous remplîmes une longue motion demandant de rendre une fin de non recevoir par le tribunal Fédéral de Brooklyn sur ces bases.

C'était la balle d'argent qui annulerait l'impasse et forcerait au final la FSSPX à un règlement négocié raisonnable avec nous.

B. Les Négociations de Règlement

L'archevêque et la FSSPX avaient entre-temps engagé un bien meilleur avocat. La motion une fois arrivée sur son bureau, il reconnut la menace qu'elle contenait. Il se dépêcha de lancer une procédure contre nous devant le tribunal de l'état par précaution, pour le cas où la procédure Fédérale serait annulée. Ceci lui permettrait au moins de continuer la bataille pour le contrôle des propriétés dans l'état de New York.

Après que les avocats des deux parties aient soumis des conclusions écrites au tribunal, nous revînmes à Brooklyn pour une audience devant le juge. C'était une expérience étrange, comme si le tribunal Fédéral fonctionnait sous sa propre version du *Novus Ordo*. Le juge était en costume, au lieu de la robe judiciaire noire, et au lieu de siéger comme d'habitude pour entendre les débats, il descendit sur une grande table de conférence, et nous fit asseoir tout autour.

Les avocats discutèrent de la motion pour ou contre. Au lieu d'approuver la motion, le juge se retira pour prendre conseil et décider plus tard. Puis il se mit "hors procès verbal" (il dit au greffier d'arrêter de transcrire) et adopta son procédé de "conciliateur", pressant les parties de parvenir à un règlement négocié.

Il montra à nos adversaires que notre motion comportait des arguments forts, et laissa entendre qu'il pourrait y accéder sur certains points. Il nous dit alors que, naturellement, rien n'était certain dans un procès, et que personne ne sait où cela peut mener. Donc, dit-il, les deux parties devraient envisager de régler l'affaire maintenant.

A ce moment, nous étions ennuyés de ce que le juge n'accepte pas simplement la motion. La question de la juridiction était évidemment ouverte ou fermée, et un juge est payé pour faire appliquer les règlements après tout. Si le procès avait été retiré au tribunal fédéral, nous aurions vraiment été dans une position de force. Mais je suppose que nos adversaires étaient également ennuyés que le juge ait semblé porter à recevoir la motion, et qu'il s'en servait comme une arme pour les forcer à négocier. Une satisfaction, au moins le juge ne demanda à personne de s'asseoir à table pour joindre les mains ou faire une réconciliation générale...

Après quelques discussions, le juge proposa de présider lui-même aux négociations. Nous nous mîmes d'accord pour fixer une date convenant à tous pour l'évènement.

La première conférence se tint le 4 Juillet 1987 au cabinet du juge. Les abbés Kelly, Sanborn et moi-même, ainsi que les abbés Schmidberger et Williamson étaient présents, avec les avocats des deux parties et un greffier.

On peut seulement imaginer l'impression que retirèrent de la justice Américaine nos frères Européens à la mine sévère – on était loin des perruques, des robes augustes et des rabats amidonnés. Ici siégeait un juge Fédéral, venu pour l'occasion en chemise de polo, ses pieds négligemment posés sur le bureau.

De nouveau, il y eut beaucoup de discussion devant le juge. Elle s'interrompit plusieurs fois lorsque les deux parties se rendirent dans des pièces séparées afin de discuter en privé des diverses propositions. Certains sujets étaient approuvés, mais une autre session serait nécessaire pour mettre au point les détails qui étaient assez embrouillés et complexes.

Le 18 Août 1987, les deux parties participèrent à une dernière conférence de règlement présidée par le juge. L'accord y fut scellé et mit fin au procès.

C. La FSSPX Rachète

Lorsque tout le maquignonnage fut terminé, la FSSPX obtint deux propriétés qu'elle occupait déjà (le séminaire du Connecticut et l'établissement d'Armada, MI) et deux propriétés que nous occupions (les églises de Redford, MI et St. Paul MN).³⁶

Nous obtîmes six propriétés (Oyster Bay NY, East Meadow NY, Rochester PA, Williamsport PA, Cincinnati OH). Pour les églises de Redford et St Paul nous arrachâmes une concession : la FSSPX ne les aurait qu'au bout de 15 mois.

Ceci nous permettrait d'acheter de nouveaux bâtiments pour nos deux assemblées de fidèles – et en même temps pour les protéger des sacrements douteux et des fausses annulations que la FSSPX prononçait dorénavant.

En réalité, cette dernière disposition marcha parfaitement, car les deux églises que nous acceptions de remettre à la FSSPX se trouvaient dans un "quartier en déclin".³⁷ La réimplantation nous fit déménager dans la banlieue.

La partie la plus intéressante de l'histoire de l'accord et que Mgr Lefebvre et la FSSPX acceptèrent un rachat de \$350,000 de notre part.

Je me rappelle qu'à l'époque aucune des parties ne mentionna cela publiquement aux fidèles. Les deux parties, je le suppose, avaient des motifs pour n'en rien dire ou peu. La poignée de partisans de la FSSPX dans les chapelles en questions auraient pu considérer cela comme une trahison (ce qu'elle était naturellement) et la nouvelle de ce genre d'aubaine pour la FSSPX aurait pu gêner l'élan de la quête pour le séminaire de Winona. Nos fidèles, d'un autre côté, auraient pu regarder cela comme une coûteuse reconnaissance de défaite.

Mais au bout de vingt cinq ans, on peut raconter toute l'histoire:

³⁶ Ils avaient déjà obtenu la propriété de Philadelphie dans un procès séparé, elle n'était donc pas sur la table.

³⁷ En 1987 des dealers de drogue opéraient près d'une des églises. A l'autre, un prêtre de la FSSPX installé après la reprise fut réellement agressé.

Les représentants de la FSSPX firent un faux pas en nous faisant un rabais de 40% sur le rachat. Ils mentionnaient souvent qu'ils craignaient que nous n'hypothéquions fortement les propriétés de Redford et de St. Paul avant de les rétrocéder à la Fraternité ; en même temps, la FSSPX semblait ignorer que durant la procédure judiciaire nous avions déjà *remboursé* les hypothèques sur les deux propriétés — ce que leur avocat aurait pu simplement découvrir en téléphonant aux archives publiques du Michigan et du Minnesota.

Confronté à leur attitude soupçonneuse, notre avocat (A propos, *extrêmement* brillant, et valant le moindre cent que nous lui avons payé) leur fit une concession rassurante : toute hypothèque révélée lorsque la FSSPX prendrait le contrôle de ces églises devrait être exactement au même niveau qu'au moment de notre rupture avec l'archevêque, ni plus ni moins. La FSSPX agréa cette offre. Notre "concession" ne nous coûtait pas cher en fait, car elle fonctionnait en notre faveur. Comme nous avions déjà remboursé les hypothèques sur les deux propriétés, nous pouvions à nouveau les hypothéquer pour environ \$125,000 et \$20,000 respectivement.

Et le plus beau: juste quelques mois après la reprise des églises par la FSSPX, les deux soldes pouvaient être considérés dus entièrement en tant que faux paiements, parce que c'était les termes et conditions exacts des hypothèques existantes au 27 Avril 1983. Ce fut le petit cadeau des Neuf pour la pendaison de crémaillère de la Fraternité.

Ainsi finalement nous n'eûmes qu'à payer seulement \$205,000 pour l'ensemble du règlement – une réduction de 40%, et une transaction pas mauvaise pour six propriétés. Je me retins d'interroger l'abbé Williamson sur les fréquents déplacements par avion...

Toutes les autres poursuites furent abandonnées. De plus, si nous devions utiliser une variante de "Saint Pie" comme nom pour toute organisation que nous fonderions, nous devions informer les gens au début que nous nous "n'étions pas affiliés à la Fraternité Saint Pie X" – une erreur que nous n'aurions sûrement pas commise à ce moment !³⁸

Finalement, on doit noter que Mgr Lefebvre et les abbés Schmidberger, Williamson et Roch signèrent tous l'accord au nom de la FSSPX, nous relevant de toute obligation "pour, sur quelque raison que ce soit, cause ou objet quelqu'il soit depuis le début du monde (sic) jusqu'au 26 Octobre 1987.

La FSSPX ayant agi ainsi et ayant effectivement accepté de l'argent de notre part, les principes de théologie morale Catholique de/sur "condonation" nécessitent que la FSSPX se retienne de proclamer que les Neuf leur ont "volé" des biens. Pour le montant de \$205,000, nous nous les leur avons achetés, de bonne guerre.

VI. Quelques Conséquences

Tout au long de notre bataille avec Mgr Lefebvre et son organisation entre 1983 et 1987, en dépit de distractions inévitables, nous continuâmes notre apostolat sacerdotal exactement comme auparavant.

En Mai 1984, trois autres prêtres qui venaient juste d'être ordonnés en Amérique par l'archevêque, les abbés Thomas Mroczka, Denis MacMahon et Daniel Ahern, nous rejoignirent également. Les Neuf passèrent à Douze.

Les onze propriétés contestées affectées par les procès ne constituaient qu'une partie des paroisses où nous disions la Messe – plus de 40 à un moment. Nous continuâmes à construire ou acquérir des églises et autres institutions dans diverses régions des États-Unis. La majorité des fidèles de chacune de ces missions continuèrent d'apporter leur soutien financier, moral et spirituel comme auparavant.

Il y avait aussi d'autres effets permanents pour les deux côtés.

A. La FSSPX en Amérique

- La FSSPX installa rapidement des prêtres étrangers dans les positions organisationnelles clés aux U.S. ; seuls les étrangers pouvaient être réputés loyaux envers la FSSPX et suspects pour la population locale. Cela me rappelait toujours Staline envoyant ses troupes Mongoles en Hongrie après la révolte de 1956. C'est seulement en 2002 que la FSSPX trouva un prêtre Américain qu'elle considéra suffisamment loyal pour diriger le district U.S

Mais même un quart de siècle après la dispute de 1983, aucun Américain n'a été considéré comme suffisamment loyal pour être le Recteur du séminaire de la FSSPX à Winona MN. L'abbé (plus tard évêque) Williamson tint le poste durant vingt ans; l'occupant actuel est un Français, l'abbé Yves La Roux.³⁹

- Le résultat de la crise de 83 est que les ordinands de la FSSPX doivent signer un serment déclarant leur loyauté envers les "positions" de la Fraternité sur le pape, les nouveaux sacrements, Vatican II, la liturgie de Jean XXIII, etc.

Naturellement, l'un des points principaux de notre conflit avec Mgr Lefebvre était précisément parce qu'il plaçait la fidélité envers lui-même, son organisation et ses positions *du jour* au-dessus de la fidélité envers l'Église.⁴⁰

³⁸ En dépit de l'accord, en Janvier 1988 un partisan de la FSSPX déposa une *autre* plainte contre nous à Saint Paul. Bien qu'il ait été débouté par le juge de New York, cette escapade stupide coûta aux deux parties, car les avocats eurent à faire de la paperasse et se rendre aux audiences.

³⁹ Trouver un candidat pour le poste de recteur d'un séminaire de la FSSPX n'est pas chose facile. Il doit être assez intelligent pour être crédible en tant qu'enseignant, mais pas assez pour reconnaître quelque principe théologique en contradiction avec la ligne du parti de la Fraternité, à aucun moment.

⁴⁰ La cinquième résolution proposée dans notre lettre du 25 Mars 1983: "5. La Fraternité reconnaît et accepte le principe suivant lequel notre fidélité envers elle est subordonnée à notre fidélité envers l'Église et ses traditions".

Comme l'abbé Sanborn le fit remarquer dans son article de 1984, "*Crux of the Matter*":

"Ceux que l'Archevêque considère comme ses *vrais* fidèles sont ceux qui ne tirent aucune conclusion de ses dires et de ses actes, qui ne cherchent pas de réponse à la question fondamentale, qui ne sont ni mous ni durs, mais seulement dans la ligne de l'Archevêque. [*Applatis serait plus exact... - AC*] Son Excellence a toujours favorisé et cultivé cette sorte de séminariste, et s'en entourait lui-même lorsqu'ils étaient ordonnés.

Il était visible qu'il aurait traité avec mépris ceux qui, en parole ou en acte, feraient montre d'une adhésion à un principe au-dessus ou au delà de l'Archevêque, et dont l'Archevêque lui-même serait le sujet et le responsable.

"Son attitude, on le comprend était, ' pourquoi venir à Écône si ce n'est pas pour suivre Monseigneur Lefebvre ?' Je pense qu'il croyait que le principe de fonctionnement d'Écône était de suivre Mgr Lefebvre dans son combat pour conserver la tradition".

- On m'a souvent répété à travers les années, que le rare séminariste Américain de la FSSPX qui manifeste une tendance à un raisonnement théologique indépendant est encore taxé de posséder "l'esprit des Neuf". Nous sommes les épouvantails du mythe de la création de la FSSPX.

- En ce qui concerne les centres de Messe, la FSSPX a complètement abandonné quelques zones aux Neuf. Dans d'autres, où nous avons déjà des chapelles plus grandes, il fallut des années à la FSSPX pour trouver suffisamment de fidèles pour établir de petites chapelles à eux.

B. L'Apostolat des Neuf

- Pour les Neuf, l'un des effets à long terme du conflit fut de nous mettre en garde contre la formation d'une organisation trop rigoureuse. Mgr Lefebvre avait fait de son organisation une église de substitution. Nous craignions de répéter nous mêmes la même erreur.

C'est une des raisons pour laquelle l'organisme que nous formâmes ensuite, la Société de Saint Pie V, tomba si rapidement. Cinq ans après le règlement légal, seul trois des Neuf membres originaux faisaient encore partie de la SSPV.⁴¹ Mais ceux qui s'en plaignent et regardent avec envie l'empire de la FSSPX n'en voient pas les dangers : une entité centralisée comme celle-là peut être subvertie en un trait de plume et amener des milliers d'âmes peu soupçonneuses à l'Église Mondiale œcuménique.

Preuve A : le 5 Mai 1988, Mgr Lefebvre signa un accord avec Ratzinger qui, en dehors du fait de la reconnaissance de JPII comme vrai pape, acceptait l'autorité de l'enseignement de Vatican II, la validité des nouveaux sacrements, et la légitimité du Code de Droit Canon de 1983.⁴² L'archevêque vendait prêtres et laïques à la fausse église de Vatican II sur les *principes*, mais reprenait sa signature le jour suivant seulement parce qu'il voulait que les hérétiques lui donnent un meilleur prix⁴³ — les trente pièces d'argent en quelque sorte. Ses successeurs pourraient réellement refuser un accord de ce genre, mais ils pourraient aussi bien le réaliser.

- Être libérés de la main morte de la ligne du parti Lefebvrisme nous permit de faire des recherches et de publier des articles sur les grands problèmes de notre temps – le pape, les hérésies de Vatican II, la validité des nouveaux sacrements, etc. Comme preuve, Mgr Sanborn et moi-même avons publié suffisamment d'articles sur ces sujets pour en faire plusieurs livres.

Auparavant, on avait à craindre l'arrivée d'une lettre fulminante de Mgr Lefebvre se plaignant qu'un article risquait de compromettre ses "négociations" avec "Rome".⁴⁴

- Après notre départ de la FSSPX, nous n'avions naturellement aucun moyen de former nos séminaristes et aucun évêque vers qui nous tourner pour les ordinations – un obstacle évident pour l'apostolat. Mais cela nous poussa à rechercher d'autres possibilités. Lorsque l'abbé Sanborn rendit visite à Mgr Antonio de Castro Mayer, le prélat nous suggéra d'aller voir Mgr Guérard des Lauriers qui avait été sacré en 1981 par Mgr Pierre-Martin Ngô-Dinh-Thuc. Nous fîmes des recherches approfondies sur le problème des consécrations de Mgr Thuc et conclûmes qu'elles étaient valides. Ceci aboutit aux consécrations de Mgr Dolan (1993) et Mgr Sanborn (2002) et à la fondation du Séminaire de la Très Sainte Trinité.

Les abbés Kelly et Jenkins pour leur part, prirent contact avec Mgr Alfred Mendez via Nathalie White, ancienne contributrice de *The Wanderer* et vieille amie de la famille Jenkins. Ce qui aboutit au sacre épiscopal secret de l'abbé Kelly par Mgr Mendez en 1993.⁴⁵

⁴¹ Abbés Kelly, Jenkins et Skierka

⁴² Voir "Protocole d'Accord entre le Saint Siège et la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X", Mai 1998, www.unavoce.org/protocol.htm.

⁴³ La permission de l'hérétique moderniste Jean Paul II de consacrer *trois* évêques au lieu d'*un* seul préalablement agréé. Ce comportement ambigu montré dans cet accord illustre la raison pour laquelle nous avons posé devant lui le point (7) à notre rencontre de 27 Avril 1983.

⁴⁴ Lorsque nous faisons encore partie de la FSSPX et que j'étais responsable de l'édition de *The Roman Catholic*, nous nous amusions chaque mois à essayer de trouver une citation "ferme" de l'archevêque dans l'intitulé du sommaire. Nous nous référions quelquefois à la "citation du président" ou "Le Grand Timonier" – une allusion à la pratique des écrivains des pays communistes qui commençaient leurs articles par une citation de Mao ou Lénine car ils craignaient d'être purgés pour "déviationnisme" lorsque la ligne du parti changeait inévitablement.

⁴⁵ Le sacre fut révélé seulement après la mort de Mgr Mendez en Janvier 1995.

- Notre départ nous amena à des contacts ou coopérations avec d'autres religieux traditionalistes à travers le monde : la *Congregation of Mary Immaculate Queen* (CMRI), Trento (Mexique), l'Institut Notre Dame du Bon Conseil (Italie), et des prêtres en France, Belgique, Allemagne, Pologne, Mexique et Argentine. Ceci n'aurait pas été possible à la FSSPX, ou les "positions de la Fraternité" régulaient les contacts avec le clergé du dehors.
- La séparation d'avec la FSSPX nous permit de promouvoir plus activement la préservation des anciennes pratiques liturgiques d'avant 1955, par opposition au Missel de Bugnini/Roncalli de 1962 qui est le standard liturgique à la fois pour la FSSPX et la Messe *Motu* autorisée par Benoît XVI en 2007.

Les fidèles peuvent maintenant assister aux rites solennels ou même pontificaux de la Semaine Sainte en de nombreux endroits des États-Unis.

De plus, au moment où ces lignes sont écrites, la paroisse que je dessers, Ste Gertrude la Grande à West Chester, OH, vient de commencer à retransmettre régulièrement ses Messes sur Internet.⁴⁶ Ceci permet aux Catholiques du monde entier d'assister à la célébration de l'ancienne liturgie de première main.

C. Le Sédévacantisme en Général

En France, la présence du sédévacantisme sur la scène traditionaliste est minuscule. *La Frat* est tout, et même les sédévacantistes regardent la FSSPX comme leur principal cadre de référence.

En Amérique ce n'est pas le cas. Comme noté plus haut, les neuf prêtres n'étaient pas tous sédévacantistes au moment de leur rupture avec Mgr Lefebvre. Tous cependant finirent par la suite à adhérer à la position sédévacantiste sous une forme ou une autre.

Aurions-nous abandonné nos groupes de fidèles et glissé tranquillement ailleurs, nous aurions laissé le champ libre à la FSSPX pour refilet des sacrements invalides, de fausses annulations et sa notion crypto schismatique de l'autorité pontificale sur tous les U.S.A. Mais parce que nous avons combattu fermement Mgr Lefebvre et la FSSPX au tribunal, nous avons pu maintenir la continuité de notre apostolat. Il en résulte que l'Amérique est devenue un bastion sédévacantiste.

Parmi les Neuf, les prêtres se sont majoritairement affiliés à la CMRI, les sédévacantistes en Amérique peuvent compter sur près de 90 centres de Messe (pour 100 pour la FSSPX), 16 écoles (contre 24) et trois séminaires.

C'est un encouragement pour les sédévacantistes (lire "Catholiques") ailleurs dans le monde. Et c'est un des effets indirects mais permanent issu de notre bataille juridique contre Mgr Lefebvre et la FSSPX.

* * * * *

Faire un procès, particulièrement s'il est long, coûteux et compliqué, est une occupation vraiment misérable. Saint François de Sales disait que cela pourrait valoir une canonisation (bien que présumer quelqu'un de "saint" dans cette histoire serait beaucoup). C'est spécialement dommageable à la spiritualité et au détachement d'un prêtre, parce pendant que les prières de la Messe qu'il dit tous les jours sont pour la paix, le mot "litige" vient du Latin *lites* – lutte.

Ce travail était d'autant plus déplaisant pour nous parce que nous avons à combattre Mgr Lefebvre, l'évêque qui nous avait ordonnés, et un prélat avec beaucoup de remarquables qualités et vraiment de grandes vertus personnelles.

Mais les vertus de l'archevêque ne lui conféraient pas l'infailibilité du jugement, l'immunité envers les critiques, ou le droit à être obéit qui était en opposition avec les principes fondamentaux de la théologie morale et dogmatique.

Ce fut la volonté d'être fidèle à ces principes qui nous avait amenés à Mgr Lefebvre comme séminaristes dans les années 70 – et ce fut cette même volonté qui nous éloigna de lui en tant que prêtres en 1983. Nous avons tous vu d'autres bons prêtres et prélats faire leur soumission au programme moderniste. Pour nous, Mgr Lefebvre fut une déception de plus à ajouter à une longue liste.

Ainsi, si par égard pour des négociations avec les hérétiques, l'archevêque voulait marchander à propos de la validité des Saint Ordres, l'indissolubilité du mariage et l'intégrité de la liturgie traditionnelle, ou si pour l'intégration dans la fausse église œcuménique mondiale, il voulait "accepter Vatican II à la lumière de la tradition", il le ferait sans nous. Et de fait, comme les procès l'ont démontré, nous nous tiendrions à cette attitude et lui résisterions publiquement - "résolument" – lorsqu'il tenta de le faire.

En signant le 5 Mai 1988 un accord avec Razinger et Jean Paul II, Mgr Lefebvre vendait sa Fraternité et tous ses fidèles sur les *principes* sous-jacents de la résistance traditionaliste (lire "Catholique") à Vatican II. A partir de là, il ne restait plus qu'un pas à franchir pour être comme la Fraternité Saint Pierre et les Messes du *Motu Proprio* de Benoît XVI, lesquelles, sous l'apparence de "Messes traditionnelles", attirent des Catholiques peu soupçonneux vers des sacrements invalides, l'acceptation implicite du *Novus Ordo* comme rite Catholique, le consentement aux erreurs de Vatican II, et la communion avec une église œcuménique qui prépare la venue de l'Antéchrist.⁴⁷

⁴⁶ <http://www.sgg.org/for-newcomers/mass-streaming/>

⁴⁷ Voir aussi : "The Motu Mass Trap", "Absolutely Null and Utterly Void", "The Grain of Incense", sur www.traditionalmass.org

Tout ceci est arrivé comme des conséquences logiques de la position théologiquement incohérente que Mgr Lefebvre énonça à la fin des années 70. Sa Fraternité a tout accepté en tant que principe ; la seule chose qui empêche dorénavant la pleine réintégration de la FSSPX dans l'institution moderniste (en dehors de la peur d'avoir à obéir réellement à un pape qu'ils proclament reconnaître) se trouve dans quelques arguties sur des détails pratiques.

A défaut, l'histoire de la FSSPX des vingt cinq dernières années démontre que nous, les Neuf, étions dans le vrai en adoptant la position que nous avons prise, lorsque nous le fîmes.

Si nous n'avions pas combattu Mgr Lefebvre en 1983, nous aurions eu à le faire en 1988, mais dans une position nettement moins avantageuse pour nos fidèles sur la durée.

Ainsi, s'il fut triste pour nous prêtres de combattre un prélat vertueux, il aurait été bien plus affligeant si nous avions du céder sur les principes – abandonner nos troupeaux au risque de sacrement invalides et à l'union éventuelle avec une église dont l'archevêque disait lui-même qu'elle "commence dans l'hérésie et finit dans l'hérésie".

En pareil cas, il ne peut y avoir de compromis. Et d'avoir mené une bataille sur cela avec Mgr Lefebvre, *Non, je ne regrette rien* —

29 Septembre 2008

www.traditionalmass.org

For a free info pack, contact:

St. Gertrude the Great Church, 4900 Rialto Road, West Chester
OH 45069. 513.645.4212, parishoffice@sgg.org

ANNEXE B

Lettre des 'Neuf' à Mgr Lefebvre

Letter of 'the Nine' to Abp. Marcel Lefebvre

Neuf Prêtres Américains de la FSSPX

Mars 1983. Décrit des problèmes sérieux à la Fraternité : (1) Utilisation de prêtres ordonnés suivant l'équivoque rite du *Novus Ordo*. (2) Obligation de la 'réforme liturgique' de Jean XXIII. (3) Expulsion de prêtres. (4) Usurpation de l'autorité d'enseignement de l'Église. (5) La loyauté envers la FSSPX remplace la fidélité aux principes de l'Église. (6) Acceptation par la FSSPX des fausses annulations modernistes de mariages. Cette lettre provoqua l'expulsion de la FSSPX des signataires un mois plus tard. (*The Roman Catholic*, May 1983) [25 Nov 2000]

<http://www.traditionalmass.org/articles/article.php?id=48&catname=12>

traditionalmass.org
THE LIGHT OF FAITH IS STILL BURNING

Lettre des 'Neuf' à Mgr Marcel Lefebvre

Neuf Prêtres Américains de la FSSPX

Neuf prêtres décrivent les graves problèmes de la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X dans leur lettre du 25 Mars 1983 à Mgr Lefebvre et au Chapitre Général de la Fraternité.

Votre Grâce et Révérends Pères :

Nous comprenons que la raison pour laquelle fut fondée la Fraternité de Saint Pie X était de promouvoir la fidélité à la Tradition, ce qui signifie la fidélité à l'Église, sa doctrine, plus d'enseignement, de culte, de sacrements et de discipline. Qu'une telle organisation fût nécessaire était du au fait que les réformes introduites par le Pape Jean XXIII avaient mis en route un processus aboutissant à des changements radicaux, sous la forme d'un rejet substantiel de la doctrine, de la morale et du culte Catholiques.

L'histoire retient que Votre grâce fut une des voix de courage et de bon sens au Concile et que dans les années qui suivirent le Concile vous avez refusé de coopérer à la destruction de l'Église. Il était naturel que ceux qui aimaient l'Église et ses traditions se tournent vers vous. Il n'est pas exagéré de dire que pour des millions de gens vous deveniez un symbole de fidélité à la tradition et que beaucoup d'âmes qui auraient été perdues seront au paradis pour l'éternité grâce à ce que vous avez fait.

C'est pourquoi, à la lumière de ces faits, c'est avec une grande tristesse que nous écrivons à Votre Grâce et au Chapitre Général de la Fraternité au sujet de certaines affaires que nous considérons comme suffisamment sérieuses pour constituer un écart substantiel par rapport au but pour lequel fut établie la Fraternité et qui pourrait amener sa ruine finale – si elles n'étaient pas traitées. Nous devons faire ceci en toute loyauté, mais surtout par fidélité à l'Église.

Par conséquent, nous manifestons respectueusement nos graves craintes envers certains développements sérieux qui se sont fait jour dans la Fraternité, dans l'espoir que ces problèmes seront résolus. Nous vous demandons d'étudier sérieusement ces points qui vous sont soumis par des prêtres qui vous ont donné des années de fidèle service.

1. Le Séminaire

Au début de l'année scolaire Votre Grâce a imposé des réformes de la Messe au séminaire de Ridgefield, c. à d., les réformes liturgiques imposées par Jean XXIII. Comme vous le savez, ces réformes sont en phase avec le processus qui débuta dans les années 50, à l'instigation d'Annibale Bugnini, le créateur de la Nouvelle Messe, complétée par Paul VI. Ces réformes ayant amené par la suite la Nouvelle Messe dans l'Église, ce fut un grand scandale au séminaire parmi les professeurs et les élèves.

Vous disiez que ces réformes étaient nécessaires à "l'unité". Mais ces réformes n'ont pas amené l'unité – qui existait déjà au séminaire. Au contraire, ces changements de la Messe furent le prélude à la destruction de la paix et de l'unité. Jusqu'à ce moment, le séminaire de Ridgefield était virtuellement exempt de problèmes. Les conflits et controverses si caractéristiques d'Écône étaient inconnus au séminaire américain. Là les séminaristes étaient instruits dans la paix et la sérénité.

La recherche d'unité par Jean XXIII s'est traduite par la désunion. Comment cette réforme imposée à un séminaire traditionnel pourrait générer autre chose que le trouble ? L'imposition de ces réformes fut subversive du principe sur lequel fut bâtie la Fraternité : la fidélité à la tradition.

De plus, il est contraire à la droite raison de combattre le désordre de la révolution liturgique en imposant dans la Fraternité une part importante de cette révolution telle que la norme liturgique que nous devrions suivre. Pourquoi imposer des réformes qui contribuèrent à attaquer la tradition ? L'unité ne peut être basée sur le désordre et la nouveauté.

Ainsi, comme ce qu'il était advenu dans l'Église sur les talons des changements de Jean XXIII, il s'ensuivit un esprit de dispute et de division dans le séminaire – un esprit qui est cause de l'état d'insatisfaction dans lequel nous trouvons le séminaire aujourd'hui, un lieu qui n'est pas en paix, mais dans le trouble et la controverse. De même qu'un démon est entré lorsque Jean XXIII commença ses réformes, de même un démon est entré dans le séminaire de Ridgefield depuis que ces mêmes réformes ont été imposées. Le nom de ce démon est légion.

2. Prêtres Douteux

Ces dernières années, la Fraternité a accepté le service de prêtres ordonnés avec la version vernaculaire du Nouveau Rite d'Ordination de 1968. Le 30 Novembre 1947, le Pape Pie XII sortit sa Constitution Apostolique *Sacramentum Ordinis*, à propos du Sacrement de l'Ordre. Son intention était de "mettre fin à toute controverse", selon ses paroles. Il le fit, entre autres, en décrétant et déterminant quels mots dans la formule d'ordination d'un prêtre "sont essentiels et par conséquent nécessaires à la validité".

Les mots Anglais de la formule du Nouveau Rite d'Ordination diffèrent de ceux que Pie XII disait être essentiels à la validité, introduisent un doute indiscutable quant à leur validité. En fait, le doute n'est pas réfutable, mais suffisamment indiscutable à vos propres yeux, Votre Grâce, pour justifier l'ordination sous condition des prêtres qui ont été ordonnés sous le Nouveau Rite.

Ainsi, vous avez ordonné sous condition au moins deux prêtres en Amérique : l'abbé Sullivan et l'abbé [...]. En fait, vous avez même demandé à l'abbé Philip Stark d'accepter l'ordination sous condition, et, comme vous nous l'avez dit, il a refusé sèchement. Et malgré tout, après son refus, vous l'avez néanmoins laissé continuer à travailler avec la Fraternité ; et non seulement il n'est pas le seul prêtre douteusement ordonné que vous autorisez – mais ils sont nombreux dans ce cas.

Ainsi, sous l'égide de la Fraternité, des Messes douteuses sont offertes, des absolutions douteuses sont délivrées et les personnes mourantes reçoivent une "Extrême Onction" qui est peut-être invalide, n'ayant pas plus de valeur que l'onction avec l'huile faite par un ministre Protestant.

Comment, on peut se le demander devant Dieu, la Fraternité peut rejeter les sacrements douteux de la nouvelle Eglise pour les remplacer seulement par des prêtres douteux ? Quel péché grave ! Quelle présentation mensongère ! De plus, la Fraternité dans le District Sud Ouest a commencé à importer aux États-Unis des prêtres dont la formation théologique et le genre d'ordination sont dans le même brouillard. Comme Votre Grâce le sait, cela a été une source de scandales.

L'emploi de tels prêtres touche au cœur de l'une des raisons d'exister de la Fraternité : délivrer aux fidèles des sacrements incontestablement valides – car si un doute sérieux existe quant à la validité de l'ordination d'un prêtre, non seulement les sacrements qu'il administre sont douteux, mais les fidèles sont mis en position de choisir entre les

sacrements douteux de la nouvelle Église et les prêtres douteux de la Fraternité. Du point de vue de la morale catholique c'est inadmissible.

3. Changements Liturgiques

Le premier Chapitre Général de la Fraternité, tenu à Écône en 1976, adopta le principe selon lequel les Districts et Maisons de d'Enseignement suivraient les Missel, Bréviaire, Calendrier et Rubriques en usage à ce moment. Cette décision ne fut jamais annulée, ni même discutée au Second Chapitre Général tenu l'an dernier durant lequel fut choisi votre successeur.

Pour ce qui est des États-Unis, nous avons toujours suivi les Missel, Bréviaire, Calendrier et Rubriques de notre saint patron le Pape Saint Pie X, pratique qui fut entérinée lors du Premier Chapitre Général. Pourtant, récemment, on a tenté de forcer tous les prêtres et séminaristes à accepter les réformes du Pape Jean XXIII sous prétexte d'uniformité et de loyauté envers la Fraternité, induisant de ce fait que l'adhésion aux Rites traditionnels non réformés de Saint Pie X soit déloyale.

Se peut-il que la Fraternité en soit venue à considérer la fidélité à la tradition comme une déloyauté envers la Fraternité ?

Plus récemment, un prêtre nouvellement ordonné a reçu un ultimatum – soit accepter les réformes de Jean XXIII et commencer à dire la Messe selon le Missel de Jean XXIII ou quitter la Fraternité, ce qui nous a choqués et consternés.

Est-il possible que la Fraternité qui a été persécutée à cause de sa fidélité à la tradition persécute maintenant les prêtres pour leur fidélité à cette même tradition ? Que s'est-il passé ? La Fraternité peut-elle utiliser maintenant la même tactique que la hiérarchie réformatrice a utilisée pour imposer la réforme qui a détruit nos peuples et nos églises ? N'est-ce pas incroyable compte tenu de l'histoire récente ? Ne serions-nous pas bien plus coupables d'accepter ce premier pas que les prêtres d'il y a vingt ans qui n'avaient pas le précédent historique que nous avons sous les yeux ?

Comme vous le savez bien, Jean XXIII fit ses changements originaux en tant que simple étape intermédiaire en préparation de Vatican II. L'abbé Kelly vous écrit l'an dernier lorsque l'on sut que vous cherchiez à introduire les réformes de Jean XXIII aux États-Unis. Voici un extrait de la lettre de l'abbé Kelly du 23 Mars 1982 :

Il me semble que la véritable nature de la *Rubricarum Instructum* est temporaire, et d'ailleurs elle ne resta en vigueur que durant quatre ans. Donc, dans son texte, Jean XXIII disait que sa réforme du 25 Juillet 1960 était faite à la condition "que des principes plus importants régissant une réforme liturgique générale devraient être présentés aux membres de la hiérarchie au prochain concile oecuménique", qu'il disait avoir décidé de convoquer "sous l'inspiration de Dieu". Il n'est pas difficile alors d'y voir le genre de progression qui sous-tendit la réforme.

Nos fidèles seraient choqués par tout changement liturgique. L'introduction d'un changement dans le sens du Concile serait vu comme un pas vers les changements des années 60. Nous ne pourrions tout simplement nous mettre en face de nos paroisses et leur dire que nous abandonnons le Missel, le Calendrier et le Bréviaire de notre Saint Patron, St Pie X, pour celui de Jean XXIII – l'un, le plus grand pape du siècle, l'autre, l'auteur de l'*aggiornamento* dont les effets demeurent actuellement.

Pour nous, accepter le Missel, le Bréviaire, le Calendrier et les Rubriques de Jean XXIII serait accepter de faire les premiers pas vers la "réforme liturgique" de Vatican II, lesquels pas conduisent naturellement à la Nouvelle Messe, et c'est de cette façon que les laïques d'Amérique l'interprèteraient.

De plus, et avec tout le respect requis, les supérieurs religieux ne peuvent, selon les canons et les traditions de l'Église, avoir aucun pouvoir de légiférer en matière liturgique. Un tel pouvoir appartient aux Pontifes Romains qui sont eux-mêmes limités. Car bien que le pouvoir d'un pape soit très grand, il n'est ni arbitraire ni sans limite. Comme le dit un jour le cardinal Hergenroether "*Le pape est limité par le sentiment de la nécessité de faire un usage vertueux et bénéfique des devoirs attachés à ses privilèges.... Il est aussi limité par l'esprit et la pratique de l'Église, par le respect du aux Conciles Généraux et aux anciens statuts et coutumes, par les droits des évêques, par ses relations avec les pouvoirs civils, par la traditionnelle douceur de mode de gouvernement attachée au but de l'institution de la papauté – pour 'nourrir' -*" (Citation de *The Catholic Encyclopedia* (1913), vol. XII, "Pope," pp. 269-270)

Donc, l'obéissance en matière liturgique est due à un supérieur religieux seulement dans la mesure où sa demande est exigée par l'Église et celle légitime d'un Pontife Romain.

4. Révocation de Prêtres

Ces quelques dernières années, un nombre considérable de prêtres ont été menacés d'expulsion de la Fraternité. Quelques uns ont réellement été expulsés. Aucune disposition n'a été prise pour la subsistance de ces prêtres. Ils ont simplement été expulsés et la Fraternité s'en est lavé les mains.

C'est en réalité une violation flagrante de la tradition, de l'esprit du Concile de Trente et du Code de Droit Canon, et a toujours amené des abus inouïs et le scandale des âmes. Bien qu'il soit vrai que nous vivions des temps difficiles et

que la lettre de la loi ne puisse pas toujours être suivie, cependant ce n'est pas une excuse pour négliger l'esprit de la loi en créant des prêtres "sans titre".

Comme vous le savez, "Le titre canonique est une assurance pour l'entretien décent du clerc sa vie durant ". (Ramstein, *Manual of Canon Law*, [Terminal Pub., 1948], p. 432.)

Le canon 979 §2 du Code de Droit Canon affirme que "Ce titre doit être à la fois sûrement garanti pour la vie entière du candidat et parfaitement adéquat pour une vie convenable..." Et le canon 980 §2 dit: "Si, sans un indult Apostolique, quiconque promet ou permet la promotion aux ordres sacrés d'une personne qui n'a pas de titre canonique, lui et ses successeurs sont obligés de fournir ce titre..." "Alexandre III, dans le Troisième Concile du Latran, condamna les évêques qui ordonneraient des diacres et des prêtres sans un titre, à assister de tels prêtres au moyen de la table épiscopale... Le Concile de Trente maintint la nécessité du "Titre d'Ordination" (Session XXI, Chapter 2), et "La Congrégation pour la Propagation en réponse à l'Évêque de Natchez, le 4 Février 1873 montre clairement que le prêtre ne peut être privé de ses moyens d'existence... Les fautes graves commises par lui comme en Mai, justifient qu'il soit déposé de son poste, mais ne justifient pas que l'évêque lui refuse des moyens de subsistance". (*Catholic Encyclopedia*, vol. 1, "Alimentation", p. 313.)

Cette tradition du "Titre" est si ancienne qu'on en trouve quelque trace au Concile de Chalcédoine en 451. Tout le monde admet que depuis le 11^{ème} siècle il a exactement la même signification que de nos jours. Est-ce la Fraternité qui abandonnera l'esprit de cette tradition ?

C'est une pratique déplorable qui contredit les anciennes lois et traditions de l'Église. De plus, cette façon d'agir de la Fraternité implique que la conformité aux statuts est remplacée par la conformité aux caprices des supérieurs comme la norme de bonne conduite.

Ceci est dramatiquement illustré par le récent ultimatum de Votre Grâce à un prêtre nouvellement ordonné par lequel vous le menacez d'expulsion parce qu'il ne veut pas incorporer les réformes de Jean XXIII à sa Messe. On pourrait se demander : "Où dans les statuts de la Fraternité est-il dit que la norme liturgique de la Fraternité est la réforme de Jean XXIII ? "

5. Autorité Magistérielle

La situation actuelle de l'Église a donné lieu à nombre de problèmes liturgiques et pratiques sans précédent – par exemple la question de la validité ou invalidité de la Nouvelle Messe *in se*, par opposition à la question de l'assistance à la Nouvelle Messe. D'un côté, la solution définitive aux questions théologiques spéculatives doit attendre la restauration de la normalité dans l'Église. De l'autre, nous devons appliquer les principes moraux et dogmatiques aux problèmes pratiques.

La Fraternité ne doit pas présumer régler de telles questions spéculatives de façon autoritaire et définitive, car elle n'a absolument aucune autorité pour le faire. Toute tentative de la Fraternité d'enseigner et imposer ses conclusions en matière de théologie spéculative comme les seules convenables à retenir pour un Catholique est dangereuse et ouvre la porte à de grands maux – car elle assume une autorité magistérielle qui ne lui appartient pas mais appartient à l'Église seule.

Alors, bien qu'en théorie la Fraternité puisse nier toute prétention à une telle autorité enseignante, en pratique elle a agi comme si elle possédait une telle autorité. Car elle a proposé des solutions à des questions de théologie spéculative et a menacé d'expulsion ou réellement expulsé des prêtres et séminaristes qui n'acceptent pas cet enseignement.

Par exemple, le 8 Novembre 1982, un jeune prêtre a reçu l'ultimatum suivant à propos de la réponse à un problème de théologie spéculative :

"Si vous demeurez dans notre Société, vous devez graduellement éclaircir votre point de vue interne et revenir vers la position de la Fraternité de Prêtres, qui nous semble la seule juste, étant donné les circonstances, comme un échange avec des théologiens me l'a montré de nouveau le week end passé. Pensez-y sérieusement, parce qu'avec cette décision, votre bien être temporel, mais bien plus votre salut sont en jeu au plus haut point. Je continuerai à prier pour que la lumière divine vous éclaire et vous amène à l'humble soumission".

Est-ce la menace d'excommunication par un pape sur une question d'hérésie ? La promesse et la menace d'une ruine temporelle et éternelle pour un refus d'assentiment interne n'est-elle pas le signe de la plus haute autorité en termes d'enseignement et de discipline ?

Mais hélas, ce n'est pas un pape qui parle. Ce sont les paroles de l'abbé Franz Schmidberger, lui-même jeune prêtre ordonné en 1975 par Votre Grâce et qui vous succède à la tête de la Fraternité, et qui prétend enseigner et menacer avec une telle autorité. C'est inadmissible !

En agissant de cette façon, la Fraternité se met dans la position dangereuse de posséder elle même les droits et l'autorité qui n'appartiennent qu'au seul Magistère. Cela crée un risque de schisme, et pire encore. C'est inacceptable du point de vue Catholique. Pour la Fraternité, le comportement Catholique serait de se garder de chercher à forcer les consciences de ses membres à propos de questions de théologie spéculative qui restent ouvertes en fait, et qui ne pourront être définitivement réglées que par l'autorité légitime lorsque les traditions auront été restaurées.

6. Loyauté

La raison fondamentale de l'existence de la Fraternité est de promouvoir la fidélité envers l'Église et ses enseignements. Malheureusement, il semble que la distinction entre la fidélité première que nous devons à l'Église et la loyauté subordonnée que nous attribuons à la Fraternité soit devenue quelque peu floue dans la pratique.

Les Prêtres, les séminaristes, et les fidèles s'associent à la Fraternité dans la mesure où la Fraternité est fidèle à la Tradition ; ils s'y associent parce qu'ils veulent la Messe traditionnelle, les sacrements traditionnels, et les enseignements et pratiques traditionnels de l'Église. La confiance qu'ils nous ont accordée est basée sur cela. C'est avec cette confiance que nous avons travaillé aux États-Unis ces dix dernières années. Ils nous ont fait confiance dans une optique véritablement contractuelle. L'appui que nous leur avons demandé et qu'ils nous ont donné était un appui sous condition. La condition était d'être fidèle à la Tradition, et les gens nous seraient fidèles. Ce n'est pas la loyauté à des personnes ou des organisations, mais la fidélité à l'Église et à ses traditions qui compte à leurs yeux.

Nous pensons que ce devrait être la pratique de la Fraternité que d'éviter de donner l'impression que la loyauté envers elle est au même niveau que la fidélité aux traditions de l'Église et à l'Église elle-même. En tant que prêtres, nous ne pouvons présenter la loyauté envers la Fraternité comme étant de valeur égale à la fidélité aux rites et doctrines traditionnels. Par conséquent, la motivation première de tout ce que nous faisons est la fidélité à l'Église.

Au point que toute organisation, y compris la Fraternité, qui agirait en contradiction avec les traditions et les pratiques mémorielles de l'Église, nous ferait rejeter ces actes sans hésitation ni réserve.

7. Annulations.

La Fraternité a récemment énoncé une politique générale selon laquelle les annulations faites par la nouvelle Église seraient considérées comme valides sans enquête. Le seul résultat d'une telle politique serait un scandale public sérieux, de graves dommages à la vie de famille et la complicité avec la nouvelle Église dans ses attaques contre le saint sacrement du Mariage.

En réponse à une question d'un laïc à propos du statut de son second mariage (que nous savons être invalide), le Secrétaire Général de la Fraternité a répondu ce qui suit :

“Au nom de Sa Grâce l'Archevêque Marcel Lefebvre je vous remercie pour votre lettre du 23 Juin, à laquelle il a apporté toute son attention.

“Sa Grâce pense qu'en dépit de tout, on doit adhérer à la décision prise par l'Église. Bien que l'on puisse déplorer que l'Église déclare actuellement les mariages invalides trop facilement, nous ne pouvons affirmer dans un cas particulier, sans quelque raison sérieuse, qu'une déclaration d'annulation n'est pas valide. Par conséquent, vous pouvez recevoir les sacrements et avoir une vie de famille Chrétienne”.

Aucune enquête n'ayant été faite par Votre Grâce ou par le Secrétaire Général, et aucun motif de l'annulation conciliaire ne figurant dans la lettre d'enquête originale, la signification tirée des mots et du contexte est claire. Et cela signifie que présomption est donnée en faveur des annulations de l'église Conciliaire jusqu'à preuve du contraire.

C'est une erreur tragique, car l'église Conciliaire a prouvé par ses actions son mépris pour le sacrement de Mariage. Face au monde, l'Église est tournée en ridicule à cause des pratiques d'annulation de l'église Conciliaire, qui sont plus méprisables que les actions contre le mariage par les tribunaux séculiers. La politique de la Fraternité doit être de présumer invalides les annulations de l'église Conciliaire jusqu'à ce qu'il soit prouvé selon les règles Catholiques traditionnelles que le mariage annulé était invalide depuis le début.

Traiter des choses aussi sérieuses et sacrées d'une autre façon attaque le sacrement, fait la lumière sur un des processus les plus sérieux et compliqués, met en danger les mariages actuels, est un scandale pour les gens qui sont grandement perturbés à cause de leur respect pour le sacrement et c'est une moquerie particulière envers ceux qui ont vécu le reste de leur vie dans une parfaite chasteté en fidélité à l'indissolubilité du mariage Chrétien.

A la lumière de ce qui précède, nous demandons respectueusement à Votre Grâce et au Concile Général de la Fraternité d'adopter les résolutions suivantes pour le bien des âmes et de la Fraternité.

Résolutions

1. Les prêtres douteusement ordonnés, c. à d., selon le Nouveau Rite d'Ordination, comme les prêtres ou évêques schismatiques, et les prêtres d'une moralité douteuse, seront interdits de collaborer avec la Fraternité dans le monde entier.

2. La liturgie de Saint Pie X sera restaurée au Séminaire de Saint Thomas d'Aquin à Ridgefield, et la garantie perpétuelle de son usage exclusif sera accordée ainsi que pour les chapelles associées à la Fraternité dans tous les États-Unis, cette garantie sera stipulée par contrat légalisé.

3. Concernant la discipline régissant les prêtres de la Fraternité : dans la mesure du possible, la lettre, et dans tous les cas l'esprit des traditions de l'Église, et les décrets du Concile de Trente et le Code de Droit Canon de 1917 seront suivis. La pratique de la Fraternité de créer effectivement des prêtres sans titre ni attache sera abrogée. Et s'il s'avérait impossible de suivre la lettre de la loi dans ces matières, l'esprit de la loi sera rigoureusement suivi.

4. On pratiquera le respect de l'autorité du magistère de l'Église en tant que seul arbitre des questions théologiques. Par conséquent, la Fraternité adhèrera fidèlement aux enseignements de l'Église mais n'usurpera jamais cette autorité en cherchant à résoudre de façon définitive des problèmes de théologie spéculative. Pas plus qu'elle ne cherchera à obtenir, par des menaces d'expulsion et autres menaces, l'assentiment intime aux opinions de ses dirigeants.

5. La Fraternité reconnaît et accepte le principe suivant lequel notre loyauté envers elle est subordonnée à notre fidélité à l'Église et ses traditions.

6. En raison de l'imprudente indifférence de l'église Conciliaire envers la sainteté du mariage et de sa politique criminelle et scandaleuse concernant les annulations, la Fraternité considère invalides toutes les annulations accordées par l'église Conciliaire jusqu'à ce qu'il puisse être démontré en dehors de tout doute raisonnable que le lien matrimonial du mariage annulé n'existait pas à l'origine. Car selon le canon 1014 du Code de Droit Canon, "Le mariage bénéficie de la faveur de la loi; par conséquent dans le doute la validité du mariage doit être soutenue jusqu'à preuve du contraire..."

Conclusion

Dans la Constitution Apostolique par laquelle il convoqua le Concile, Jean XXIII parlait de son espoir d'un "retour de l'unité et de la paix". En réalité, sa réforme apporta la ruine dans l'Église.

Il aurait fallu que Jean XXIII ait été pénétré des paroles de Grégoire XVI : "*que chaque nouveauté cherche à miner l'Église Universelle*". Au contraire, il introduisit une réforme qui fut, pour utiliser les mots de Grégoire XVI, "*le comble de l'absurdité et de l'outrage*" envers l'Église. Car "*prétendre qu'une restauration et une régénération sont devenues nécessaires pour garantir son existence ; comme si on pouvait croire qu'elle était donc sujette à faiblesse, ignorance, ou autres problèmes de cette sorte*". (*Mirari vos*)

La réforme de Jean XXII ne pouvait rien amener d'autre que la ruine puisqu'elle s'éloignait de la tradition. Ayant cela sous les yeux, il n'y aurait aucune excuse si nous répétions l'erreur des Catholiques des années soixante. Pour eux, on peut au moins comprendre comment ils ont été amenés de la tradition à la nouvelle religion par un processus graduel et la soumission bienveillante. Ils étaient certains d'être des fils obéissants attentifs à la voix de leurs bergers et du chef des bergers lui-même, le Pape. Il était inconcevable que le Vicaire du Christ puisse emmener l'Église sur une voie conduisant à trahir la tradition et ruiner des millions d'âmes. C'est ainsi que les Catholiques se soumièrent au processus.

Ce que nous écrivons, nous l'écrivons par souci des âmes et de la Gloire de Dieu. On ne peut se méprendre sur nos motivations. En témoigne le progrès de l'apostolat aux États-Unis ces dix dernières années avec une poignée de prêtres – depuis la Messe dans un garage à Wantagh, N.Y., jusqu'aux églises et chapelles, centres de Messes, le nombre croissant de fidèles, écoles, retraites, missions, camps d'été, efforts de formation, le séminaire, etc.

Ceci démontre concrètement notre loyauté et fidélité aux raisons pour lesquelles la Fraternité fut fondée à ses débuts. Et nous espérons et prions pour que ces problèmes soient résolus, de façon à ce que le développement florissant de la Fraternité aux États-Unis puisse se continuer en paix et dans la véritable unité.

Pour nous, plus de vingt ans plus tard, ayant l'histoire sous nos yeux, nous n'aurions aucune excuse d'accepter les premières étapes du processus de réforme. Pas plus que nous ne pouvons entériner des pratiques qui consistent à rejeter des traditions sacrées. Nous craignons pour le futur de la Fraternité et le bien des âmes. C'est pourquoi nous avons pris cette opportunité de présenter à Votre Grâce nos craintes et les résolutions ci dessus.

Nous sommes résolus à continuer la tâche pour laquelle nous avons été ordonnés et pour laquelle les fidèles nous font confiance. Ce que nous avons l'intention de faire en toute tranquillité, que la Fraternité nous abandonne ou qu'elle nous fasse confiance.

En Jésus et Marie,

Rev. Clarence Kelly

Superior, N.E. District

Rev. Donald J. Sanborn

Rector, St. Thomas Aquinas Seminary

Rev. Daniel L. Dolan

Rev. Anthony Cekada

Rev. William W. Jenkins

Rev. Eugene Berry

Rev. Martin P. Skierka

Rev. Joseph Collins

Rev. Thomas P. Zapp

(The Roman Catholic, May 1983)

Free Info Packet

We can send you a free packet containing information about the traditional Mass, the Vatican II changes and the traditionalist movement.

Contact : St. Gertrude the Great Church, 4900 Rialto Road, West Chester OH 45069, 513.645.4212, www.sgg.org

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>

Pour nous transmettre une information ou une nouvelle : la.redaction@virgo-maria.org

© 2009 virgo-maria.org